

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 176

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

POLICE NATIONALE



PROGRAMME 176
Police nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Frédéric VEAUX

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

Au cours de l'année 2021 et pour la seconde année consécutive, la police nationale a été fortement mobilisée par le contrôle du respect des mesures sanitaires. Les actions de répression des infractions liées à la pandémie, de la simple verbalisation contraventionnelle des comportements illicites jusqu'au démantèlement de réseaux de délinquance plus organisés, ont ainsi été intensifiées.

Malgré une légère hausse en 2020 et 2021, les chiffres de la délinquance montrent une poursuite de la baisse engagée depuis le début du quinquennat. Priorité gouvernementale en matière de sécurité, la lutte contre les stupéfiants est mise en avant, notamment le démantèlement des réseaux et des circuits de blanchiment, ainsi que la saisie d'avoirs criminels. La mobilisation des policiers contre les trafics de stupéfiants se concrétise sur tout le territoire que ce soit sur le plan organisationnel avec le déploiement de l'office anti-stupéfiant (OFAST) et des cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) ou sur plan opérationnel par de nombreuses affaires, interpellations et saisies. Ainsi, le nombre de faits constatés pour trafic et faits d'usage de stupéfiants a augmenté respectivement de plus de 25,9 % et 51 % par rapport à 2020. Sur le plan répressif, 99 601 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ont été dressées par la police nationale pour usage illicite de stupéfiants du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021.

La police nationale a veillé en 2021 à poursuivre le renforcement du lien police-population et à répondre aux attentes des citoyens, en particulier en développant des outils numériques adaptés et en poursuivant le déploiement de la police de sécurité du quotidien (PSQ). Par ailleurs, afin d'accroître son efficacité, la direction générale de la police nationale s'est engagée dans un projet de réorganisation autour des directions départementales de la police nationale (DDPN). L'ensemble de ces transformations est conduit dans un contexte de moyens budgétaires croissants permettant la modernisation des services de police.

Un renforcement du lien police-population-partenaires

Pour répondre aux besoins formulés par les usagers, plusieurs plateformes numériques ont été développées ces dernières années : préplainte en ligne, signalement des comportements radicalisés ou encore fraudes aux cartes bancaires.

Depuis janvier 2021, la plate-forme *Moncommissariat.fr*, un guichet unique tourné vers l'utilisateur, est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par l'intermédiaire d'une messagerie instantanée en ligne. *Moncommissariat.fr* permet à l'internaute de trouver les réponses aux questions qu'il se pose, qu'il soit victime ou témoin d'un fait, mais aussi tout simplement de s'informer. La plate-forme a tenu 123 252 conversations, soit 300 par jour (dont 1/3 entre 19h et 7h). Sous l'autorité d'une chef de plate-forme, les effectifs ont ainsi été renforcés pour s'établir aujourd'hui à 34 opérateurs. Le succès de *Moncommissariat.fr* montre à quel point les citoyens sont en demande de services numériques, en complément de la présence physique des policiers sur tout le territoire.

Parallèlement, des efforts sont poursuivis pour mieux accueillir les victimes. Ainsi, la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes (PSVSS) « #NeRienLaisserPasser » mène un travail exemplaire en ce domaine. Cet outil numérique propose aux victimes qui n'osent pas franchir la porte d'un service de police un autre moyen de libérer leur parole. De cette façon, les victimes peuvent, en toute confidentialité, échanger, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, avec l'un des 30 policiers spécialement formés, grâce à un outil de discussion en ligne. Cette structure permet ainsi une meilleure prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes et un accompagnement adapté à chaque situation. La direction centrale de la sécurité publique (DCSP) expérimente depuis le 15 novembre dernier la prise de

plainte des victimes de violences conjugales et sexuelles hors des services de police (domicile, local associatif, municipal, hôpital, etc.).

La plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (PHAROS), qui fonctionne H24, a permis de détecter sur la seule année 2021 près de 264 000 contenus illicites sur internet, dont 141 778 signalements pour escroqueries (53,7%), 29 814 pour atteintes aux mineurs (11,3%), 15 102 liés à des discriminations (5,7 %) et 7 894 liés au terrorisme (3%).

Ce rapprochement avec le public impose également une présence accrue sur les réseaux sociaux pour expliquer l'action de la police nationale et parler à toutes et tous, notamment aux plus jeunes. La police nationale compte ainsi plus de trois millions d'abonnés cumulés sur ses différents comptes : Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn, Snapchat et TikTok. Ces deux derniers ont connu depuis leur lancement en 2021 une progression exponentielle avec près d'un million d'abonnés âgés de 13 à 24 ans, ce qui constitue une opportunité inédite de parler autrement d'orientation et de recrutement mais aussi de prévention.

Ce renforcement du lien police-population va se poursuivre dans les prochaines années conformément au discours du Président de la République, le 14 septembre dernier, lors de la clôture du « Beauvau de la sécurité », avec l'annonce de plusieurs mesures en ce sens, en particulier l'objectif de doublement, sous 10 ans, de la présence des policiers sur la voie publique, une meilleure prise en charge des victimes, l'amélioration de l'accueil dans les commissariats (formation, aménagement des locaux, etc) et la création d'une réserve opérationnelle de la police.

Une optimisation des structures pour une plus grande efficacité

En 2021, la police nationale a franchi une nouvelle étape dans l'approfondissement de son ancrage territorial avec la création des directions zonales de la sécurité publique (DZSP) et la réorganisation des structures déconcentrées de la direction centrale de la police judiciaire. Ces deux directions ne disposaient pas, jusqu'alors, d'une représentation dans les zones de défense et de sécurité qui constituent l'échelon de coordination de la gestion des crises et de pilotage déconcentré des moyens humains et budgétaires du ministère de l'Intérieur.

S'inspirant du modèle des directions territoriales de la police nationale (DTPN) ultra-marines et parallèlement à la publication du Livre blanc de la sécurité intérieure, un nouveau mode de fonctionnement des services de la police nationale est expérimenté depuis janvier 2021, dans trois départements (Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales et Savoie) : les directions départementales de la police nationale (DDPN). Dans son discours de clôture du « Beauvau de la sécurité », le Président de la République a annoncé leur généralisation en métropole. Dans cette perspective, l'expérimentation a été étendue à cinq nouveaux départements depuis le 1^{er} mars 2022 : le Calvados, l'Hérault, l'Oise, le Puy-de-Dôme et le Haut-Rhin.

Autre réforme structurelle, le 1^{er} janvier 2021, le service central de la police technique et scientifique et l'institut national de police scientifique ont fusionné pour créer un service à compétence nationale dénommé service national de police scientifique (SNPS) qui a pour mission de piloter l'ensemble des services de police scientifique du territoire national. S'appuyant sur une organisation adaptée, doté de matériel analytique de pointe et fort de près de 400 experts judiciaires dans toutes les disciplines criminalistiques, le SNPS continue de moderniser la police scientifique au service de la justice, en répondant aux attentes de tous les agents, aussi bien pour les affaires exceptionnelles que celles du quotidien, toujours au plus près du terrain. Le SNPS a aussi généralisé le déploiement dans les services territoriaux des bornes KIOSK (borne d'extraction rapide des principales données contenues dans les supports de téléphonie) et des caméras Ricoh Theta Z1 360° (outil permettant une restitution particulièrement précise et immersive de la scène d'infraction).

Depuis décembre 2021, le futur service de la transformation numérique de la police nationale est en cours de préfiguration. Cette structure, rattachée au directeur général de la police nationale a pour objectif d'accélérer la mise à disposition de nouveaux services numériques auprès des citoyens, la dotation pour les agents d'outils qui leur permettent de disposer de postes de travail adaptés mais aussi de stimuler la capacité d'innovation de la police nationale.

Un effort budgétaire poursuivi

L'exercice 2021 a permis la poursuite du plan présidentiel de création de 10 000 emplois sur la période 2018/2022 pour renforcer les forces de sécurité intérieure. 1 145 emplois ont ainsi été créés en 2021 afin de répondre notamment aux besoins humains en matière de sécurité publique, d'ordre public ou encore de renseignement.

En 2021, la police nationale a bénéficié d'une augmentation des ressources disponibles grâce aux crédits du plan de relance, ce qui a permis d'accroître de manière sensible les équipements (tenues non-feu, housses tactiques modulaires, 15 570 lampes individuelles, 4 000 étuis mi-cuisse notamment), les équipements SIC (15 000 caméras-piétons, 123 000 terminaux Néo) et les moyens mobiles (acquisition de 4 368 véhicules). De même, l'immobilier a bénéficié de crédits supplémentaires ainsi que d'un plan dit « poignées de porte » (5 M€) et d'un plan de sécurisation des locaux de police, notamment des accueils (10 M€).

Grâce aux crédits obtenus dans le cadre du schéma de fin de gestion marqué par un abondement des crédits HT2 au moyen de crédits T2 à hauteur de 87 M€, il a été possible non seulement de lancer des opérations qui n'avaient pu être réalisées en cours de gestion faute de crédits disponibles (acquisition de munitions spécialisées et de moyens de protection et d'intervention, réparations automobiles, campagnes de communication), mais également de lancer des opérations prévues en 2022 en avance de phase en particulier dans la perspective de la préparation des jeux olympiques de 2024 (acquisition de six engins lanceur d'eau par exemple).

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, les chantiers ont été nombreux en 2021, en particulier, l'achèvement de la mise en œuvre du protocole corps et carrières de 2016 (avec l'avancement semi-automatique à 25 ans d'ancienneté pour les gardiens de la paix ou encore la mise en place du dispositif *Voyager et Protéger* entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022), la création de l'indemnité de travail de nuit, la revalorisation de la prime OPJ, l'augmentation de l'indemnisation et de la compensation horaires des astreintes, l'accompagnement des personnels blessés avec la tenue de deux séjours de cohésion.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par les travaux préparatoires à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) présentée en Conseil des ministres le 16 mars 2022 et déposée à l'Assemblée nationale.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR 1.1 : Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

INDICATEUR 1.2 : Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique

INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur leur cœur de métier

INDICATEUR 2.5 : Taux d'engagement des effectifs sur le terrain

INDICATEUR 2.6 : Délai moyen d'intervention

OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR 4.1 : Nombre de tués en zone police

INDICATEUR 4.2 : Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

INDICATEUR 4.3 : Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR 5.1 : Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat

INDICATEUR 5.2 : Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité****INDICATEUR****1.1 – Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	80 117	66 991	en baisse	En baisse	62 655	en baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	‰	2,4	2	en baisse	En baisse	1,7	en baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	276 419	260 695	suivi	Suivi	297 828	suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	‰	8,3	7,9	suivi	Suivi	8,1	suivi

Commentaires techniques

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, regroupent 31 index de l'état 4001 : les 15 index des violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, puis les 16 index violences sexuelles. Les menaces en sont exclues.

Le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles ainsi que le taux de criminalité sont « suivis », car une partie du travail des forces de police consiste précisément à révéler ce type d'infractions, aujourd'hui non révélé par les victimes.

Source des données : direction centrale de la police judiciaire (DC PJ), service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – système de traitement de l'information criminelle : faits constatés-élucidés (STIC-FCE) 4001.

Mode de calcul :

Nombre de victimes : Les données correspondent au nombre de victimes de faits commis en zone police nationale. Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente la base STIC-FCE 4001. Les taux sont calculés sur l'ensemble des personnes habitant en zone police nationale (France métropolitaine). Le ministère de la justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué). Les indicateurs sont construits sur la base du lieu d'enregistrement des infractions. Les données concernent la France entière, DOM COM compris.

INDICATEUR**1.2 – Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	1 457 815	1 216 914	en baisse	En baisse	1 230 554	en baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZPN	Nb	212 103	113 610	en baisse	En baisse	112 987	en baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZPN	‰	7,9	5,8	en baisse	En baisse	5,8	en baisse

Commentaires techniques

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'état 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples (à l'étalage, chantiers...), les destructions et les dégradations de biens.

Pour les cambriolages sont retenus les index 27 (locaux d'habitation principale) et 28 (résidences secondaires) de l'état 4001.

Sources des données

Les données sont fournies par le SSMSI. Elles concernent la France entière et sont issues de la base STIC-FCE 4001 (ensemble des index) et plusieurs acteurs concourent au résultat global (police, gendarmerie). Les données correspondent au lieu de commission et le taux est calculé sur l'ensemble des logements situés en zone police nationale (France métropolitaine). Le ministère de la justice ne participe pas à l'alimentation du STIC-FCE mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (lâissé libre ou écroué).

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 1.1 : « Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police »**

Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique a augmenté de 11,9 % par rapport à 2020. À Paris, les AVIP affichent une hausse contenue de +6,6 %.

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de violences physiques crapuleuses diminue de – 6,47 % par rapport à 2020 (pour rappel : en 2020 - 16,38 % par rapport à 2019).

S'agissant du nombre de victimes de violences non crapuleuses et violences sexuelles enregistré, on constate une hausse de 14,24 %. En cause notamment, l'augmentation du nombre des déclarations pour des faits plus anciens. Ainsi la proportion de violences sexuelles commises plus de 5 ans avant leur enregistrement est passée de 12 % en 2018, à 15 % en 2020 et 19 % en 2021. Cette tendance s'inscrit dans le contexte de la libération de la parole (affaire Weinstein et différents mouvements sur les réseaux sociaux) et de la meilleure prise en considération des victimes, priorité du gouvernement depuis le début du quinquennat.

Le nombre de victimes de violences intrafamiliales a également augmenté. Cette hausse s'explique par un effet positif du Grenelle des violences conjugales, lequel a conduit à améliorer la politique d'accueil des victimes par les services de police (notamment formations des personnels, référents spécifiques dans les services, articulations avec les intervenants sociaux et les hôpitaux) et inciter les victimes à davantage déposer plainte. La DCSP expérimente depuis le 15 novembre dernier la prise de plainte des victimes de violences conjugales et sexuelles hors des services de police (domicile, local associatif, municipal, hôpital...).

Indicateur 1.2 : « Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police »

Le nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés a légèrement augmenté en 2021 de 1,12 %. Mais, il est cependant inférieur à 2019, dont le nombre de faits enregistrés s'élevait à 1 457 815. Les cambriolages de logements (résidences principales et secondaires) enregistrés par les services de sécurité sont globalement stables en 2021. Cette stabilité fait suite à une très forte baisse (-40 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population, et à une année de stabilité en 2019. À Paris, territoire particulièrement impacté par ce phénomène, ils sont en baisse de -7%.

Outre les restrictions sanitaires appliquées au cours de l'année 2021 (couvre-feu et confinement), ces résultats sont principalement dus à l'application de la police de sécurité du quotidien (PSQ) et la mise en place de stratégies locales adaptées au particularisme de chaque territoire (occupation planifiée de la voie publique par les services de police, protection des commerces les plus exposés, développement de partenariats notamment avec les bailleurs, dispositif des citoyens vigilants, opérations tranquillité vacances).

OBJECTIF**2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance****INDICATEUR****2.1 – Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	13,65	15,4	en hausse	En hausse	16,5	en hausse
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	11,43	10,2	en hausse	En hausse	10,4	en hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	62,09	62,6	en hausse	En hausse	58,3	en hausse

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'élucidation, de rappeler qu'un fait constaté en année N ne sera pas systématiquement élucidé la même année, mais peut s'intégrer dans le taux d'élucidation de l'année suivante.

Source des données : SSMSI – STIC FCE

Mode de calcul :

La collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement. A partir de 2019, le taux d'élucidation des homicides intègre l'index 6 de l'état 4001 "coups et blessures volontaires suivis de mort". Les données concernent l'ensemble du territoire national.

INDICATEUR**2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	26 492	23 179	en hausse	En hausse	27 742	en hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	4 452	3 773	en hausse	En hausse	4 448	en hausse
Valeur des avoirs criminels saisis	€	304 839 975	332 961 935	en hausse	En hausse	378 305 441	en hausse

Commentaires techniques

Une personne est mise en cause (MEC) lorsqu'elle fait l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis une des infractions enregistrées dans LRPPN, aux index 55 et 56.

Les procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (organiseurs, passeurs, logeurs, employeurs, fournisseurs, conjoints de complaisance) sont enregistrées dans LRPPN à l'index 70.

Les avoirs criminels sont saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire menée par un service de la police nationale. Ils ne seront définitifs qu'après décision de l'autorité judiciaire.

Les données DROM et COM sont prises en compte.

Sources des données : SSMSI et plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC).

La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale (DCSP, DCPJ, DCPAF, préfecture de police de Paris) à chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consigné un crime ou un délit.

Police nationale

Programme n° 176 | Objectifs et indicateurs de performance

Mode de calcul :

- indicateur 2.2.1 « Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants » : Nombre de personnes mises en cause (PMC) enregistrées pour les index 55 et 56 pour l'année N (stupéfiants).
- indicateur 2.2.2 « nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger » : Nombre de procédures enregistrées pour l'index 70 pour l'année N (immigration clandestine).
- indicateur 2.2.3 « valeur des avoirs criminels » : somme des avoirs criminels saisis sur l'année N.

INDICATEUR**2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de couverture des cambriolages	%	82,84	73,76	100	En hausse	73,32	100
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	89,22	92,26	en hausse	En hausse	92,82	en hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	95,01	86,32	en hausse	En hausse	81,82	en hausse

Commentaires techniques

Cet indicateur renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause (MEC). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires. L'objectif est d'atteindre un taux de 100 % dans les années à venir et de s'y maintenir.

Source des données :

Service national de police scientifique (SNPS).

Mode de calcul :

- indicateur 2.3.1 « Taux de couverture des cambriolages » : Nombre de déplacements / Nombre de cambriolages.
- indicateur 2.3.2 « Taux de signalisation biologique » : Nombre de prélèvements ADN "individus" effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).
- indicateur 2.3.3. « Taux de signalisation papillaire » : Nombre de prélèvements papillaires "individus" effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

INDICATEUR**2.4 – Recentrage des forces sur leur coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de missions périphériques dans l'activité totale	%	9	7	en baisse	En baisse	8	en baisse

Commentaires techniques

La notion de mission périphérique s'entend comme un regroupement de missions accomplies hors cœur de métier ou pour lesquelles un prescripteur extérieur recourt légalement aux moyens des forces de sécurité (MCI - TEP 131). Le total des heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles est constitué par l'addition des heures répertoriées au sein de la main courante informatisée des services de la police nationale sous le code TEP 132.

Source des données : SSMSI

Mode de calcul : (Nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques / nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles) * 100.

INDICATEUR

2.5 – Taux d'engagement des effectifs sur le terrain

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'engagement des effectifs sur le terrain	%	36,43	36,88	41		36,85	41

Commentaires techniques

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de la main courante informatisée (MCI) et notamment sur le test d'emploi des personnels 1.3.1. défini par l'inspection générale de la police nationale (IGPN) (activités des paragraphes 1 – police de la circulation, 2 – police générale et 3 – assistance).

Le système d'information ne permet pas de distinguer le type des emplois. Tous les personnels sont pris en compte dans le nombre d'heures totales d'activité (potentiel horaire utilisé). Dès lors, deux facteurs contribuent à minorer le résultat de l'indicateur : d'une part, l'activité des personnels administratifs, techniques et scientifiques, dont les statuts d'emploi ne les engagent pas sur le terrain et d'autre part, l'obligation pour les policiers de rédiger un volume important d'actes de procédure résultant de la constatation des infractions et de l'élucidation des crimes et délits. Ces deux limites pèsent sur l'activité à l'extérieur des locaux.

Source des données :

DCSP et PP

Mode de calcul :

Nombre d'heures consacrées aux activités hors des locaux de police / Nombre d'heures totales d'activité * 100

INDICATEUR

2.6 – Délai moyen d'intervention

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai moyen d'intervention	minutes	11'03"	12"	<10	<10	16'12"	<10

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Délai moyen comptabilisé entre la sollicitation d'un usager, d'un service (SAMU, SDIS...) ou d'une autorité (maire, préfet...) par appel téléphonique sur le 17 et l'arrivée sur les lieux des personnels d'intervention. Une intervention est définie comme l'engagement d'au moins un moyen de la police pour apporter une réponse à un événement ou à une situation, à la suite de la sollicitation d'un usager, d'un service ou d'une autorité.

Délai moyen mesuré jour et nuit sur tout type d'intervention à la suite d'un appel vers les centres de police secours (17). Requête « Etat 232 » sur la main courante informatisée (MCI).

Sources des données : DCSP et préfecture de police de Paris (PP). L'indicateur couvre la France entière.

Mode de calcul : Somme des délais d'interventions / Nombre d'interventions effectuées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 « Taux d'élucidation ciblés »

En 2021, l'élucidation des vols avec violence (+ 1,1 point) progresse légèrement par rapport à l'an dernier. En revanche, l'élucidation des homicides baisse de 4,3 points. L'élucidation des cambriolages est stable par rapport à une année 2020 non significative et en baisse par rapport à 2019.

Le taux d'élucidation des faits varie selon la nature de l'infraction. Le taux d'élucidation se distingue entre les atteintes aux personnes et les atteintes aux biens. Les faits d'atteinte à la personne (homicides, coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus et violences sexuelles) sont ceux qui présentent les taux d'élucidation les plus élevés. Au contraire, les atteintes aux biens, comme les cambriolages de logements, sont moins souvent élucidées. Deux raisons peuvent expliquer cette différence. D'une part, certaines atteintes aux personnes (homicides, violences sexuelles, violences intrafamiliales...) relèvent de services spécialisés disposant de plus de moyens leur permettant de mener des investigations, parfois plus complexes, avec plus de facilité et plus de rapidité. D'autre part, contrairement aux atteintes aux personnes, pour lesquelles les victimes sont davantage en mesure d'identifier leur agresseur, les victimes d'atteintes aux biens connaissent plus rarement l'auteur des faits et ne peuvent fournir aucun élément permettant son identification.

En 2021, le nombre de victimes d'homicide est en hausse dans le contexte de la lutte sans relâche contre les trafics de drogue qui implique des règlements de compte. Le nombre d'homicides pour 1 000 habitants est plus élevé dans les départements ultramarins qu'en métropole.

Indicateur 2.2 « Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites »

En matière de lutte contre les stupéfiants, après avoir nettement baissé en 2020, le nombre de mis en cause augmente de plus de 19 % en 2021 (15 791 trafiquants et 11 951 usagers/revendeurs interpellés). Les mesures de restrictions mises en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ont perturbé les modes opératoires des trafiquants de produits stupéfiants, sans mettre un terme à leurs activités. La baisse de la demande a amplifié le phénomène d'ubérisation de la drogue, avec le mode opératoire davantage usité des livraisons à domicile et le rôle renforcé des plateformes d'appels complété par une utilisation des réseaux sociaux. Dans ce contexte, l'action contre la drogue s'est poursuivie et s'est même intensifiée notamment dans le cadre du plan de lutte contre les stupéfiants et des orientations ministérielles.

Grâce à l'action régulière et tenace des services de police pour démanteler les trafics de stupéfiants, 13 250 faits de trafic ont été constatés, soit + 25,9 % par rapport à 2020. 148 187 faits d'usage de stupéfiants ont été constatés, soit + 51 % par rapport à 2020. En outre, 131 254 usagers de stupéfiants ont été mis en cause.

99 601 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ont été dressées par la police nationale pour usage illicite de stupéfiants du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2021. La préfecture de police a établi 23 947 AFD. Les départements où les verbalisations sont les plus nombreuses sont les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis, Paris, le Nord et le Rhône.

104 cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) sont déployées dans l'ensemble des départements de métropole et d'Outre-mer ; 75 sont pilotées par la police nationale. Sur les 13 733 informations reçues par l'ensemble des CROSS, 12 361 proviennent des services de police dont 8 098 issus de signalements via « Moncommissariat.fr », soit 90 %.

Au 31 décembre 2021, la police nationale compte 2 628 points de deal (dont 410 pour la PP), représentant 79 % de l'ensemble des 3 325 points de deal recensés sur l'ensemble du territoire. 426 sont situés en quartiers de reconquête républicaine (QRR). 6 166 opérations ont été conduites par la police nationale (incluant 261 opérations menées par la préfecture de police) dont 1 399 en QRR, soit 94 % des opérations visant les points de deal. Ces opérations ont conduit au placement en garde à vue de 9 352 personnes, dont 1 701 ont été écrouées, et à la saisie de 7,04 t de cannabis, 53 kg de drogue de synthèse, 120 kg d'héroïne, 155 kg de résine, 595 armes et 11,78M€ d'avoirs criminels.

En 2021, le nombre de procédures diligentées en matière d'aide à l'entrée sur le territoire, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger a augmenté de 18 % par rapport à 2020 et reste stable par rapport à 2019.

La pression migratoire aux frontières extérieures de l'Union Européenne est en forte progression. 196 034 entrées irrégulières ont été constatées soit + 57 % par rapport à 2020 (évolution 2019/2021 : 37%).

Le nombre de non-admissions prononcées progressent sur tout le territoire en 2021 : 133 835 (125 516 en métropole et 8 319 en outre-mer), soit une augmentation de 56 % par rapport à 2020. Cette très forte hausse est liée à l'augmentation de la pression migratoire ainsi qu'aux contrôles sanitaires aux frontières. En outre-mer, la hausse résulte de la reprise des vols internationaux après les restrictions de l'année précédente.

Les procédures pour étrangers en situation irrégulière (ESI) engagées en 2021 progressent sans retrouver le niveau de 2019 : 120 908 en 2021, 107 515 en 2020 et 124 983 en 2019.

59 870 fiches de recherche sont ressorties à l'occasion des contrôles réalisés en 2021, soit une augmentation de 17 % au regard de 2020 (51 149). Cette hausse est la conséquence de la reprise progressive des flux de passagers, notamment aériens.

Au niveau des démantèlements de filières en métropole, les chiffres de la DCPAF sont en hausse de 20 % en 2021 par rapport à 2020, année qui avait été particulièrement marquée par plusieurs confinements. En 2021, l'activité des services d'investigation de la DCPAF a repris sensiblement, en métropole, avec 230 filières démantelées, notamment avec la lutte contre les départs maritimes sauvages de migrants vers la Grande-Bretagne. 52 449 migrants ont été interpellés à bord de « small boats » (15 295 en 2020) et 17 019 dans les poids-lourds (22 296 en 2020).

Pour les DOM-COM, la crise sanitaire a eu un impact plus profond sur les services d'investigations avec un résultat en retrait de 18 %, puisque la majorité des effectifs a été redéployée sur d'autres missions. Néanmoins, l'effort a pu être maintenu comme en Guyane avec 6 filières démantelées en 2021 comme en 2020 ou en Martinique, avec deux filières démantelées en 2021 contre une en 2020, et à Mayotte, huit en 2021 et dix en 2020.

Après une diminution des saisies d'avoirs criminels en 2019 et 2020, les résultats en hausse obtenus en 2021 témoignent de la coopération réussie des services sur cette thématique. La nature des biens saisis par les services de la police nationale en 2021 représentait une forte part d'immeubles, puis des comptes de dépôt, des véhicules et du numéraire. En matière d'infractions à la législation sur les stupéfiants, les avoirs criminels saisis par les services de la police nationale se sont élevés à 63,7 M€ en 2021, soit +2,6 % par rapport à 2020. Cela représente 63,9 % du total des saisies d'avoirs réalisées en France.

Indicateur 2.3 « Généralisation de la police technique et scientifique »

La tendance générale pour l'année 2021 montre une relative stabilisation des données dans le contexte d'une activité toujours fortement impactée par la crise sanitaire. S'agissant des cambriolages, le nombre de déplacements pour constatations est certes en valeur absolue en baisse de 6,43 % mais le nombre des cambriolages est lui-même en recul.

Quant aux signalisations, l'effort est toujours marqué et soutenu afin de consolider l'alimentation et les résultats en matière d'identification du fichier national des empreintes génétiques (FNEG) et du fichier automatisé des empreintes digitales (FAED). Toutefois, le bilan est contrasté. En effet, si le taux de signalisation biologique progresse de 92 % à 93 % entre 2020 et 2021, le taux de signalisation papillaire passe de 86 % à 82 % sur la même période. La baisse de ce taux de signalisation papillaire résulte d'une augmentation moindre du nombre de prélèvements papillaires individuels en valeur absolue (+ 13%) par rapport au nombre de mis en cause sur la même période (+ 21%).

Cette dégradation peut s'expliquer en partie par le recours plus important à l'amende forfaitaire délictuelle (AFD) étendue depuis septembre 2020 à d'autres délits comme la consommation de stupéfiants. L'AFD ne permet pas de signaler les mis en cause sur le terrain et peu d'entre eux défèrent ensuite aux convocations.

FAED : 6 396 602 individus dans la base, 83 301 traces insérées en 2021.

FNAEG : 3 672 162 individus dans la base, 93 845 traces insérées en 2021.

Indicateur 2.4 « Recentrage des forces sur leur cœur de métier »

Après avoir baissé en 2020, le taux de missions périphériques augmente d'un point (notamment les missions au profit du ministère de la justice). De nombreux policiers demeurent engagés dans des missions qui, bien qu'entrant dans la sphère élargie de la sécurité, ne relèvent pas des missions prioritaires de la police nationale. Ces missions périphériques, ou « tâches indues », déstabilisent l'organisation des services, sont coûteuses et démotivantes. Elles détournent les policiers de leurs véritables missions opérationnelles (lutte contre les trafics de stupéfiants et trafics d'armes, le terrorisme, les violences, etc.). Il convient de les transférer à d'autres services de l'État ou de les externaliser à des acteurs privés ou publics. Il s'agit d'une démarche d'autant plus importante qu'elle permet de redonner du sens au travail des policiers. La police nationale a également intensifié la politique de substitution des personnels actifs par des personnels administratifs. L'objectif fixé pour la période 2018-2022 est de 2 500 substitutions, soit 500 par an. Les substitutions réalisées entre 2018 et 2021 s'élèvent à 2 035.

Indicateur 2.5 « Taux d'engagement des effectifs sur le terrain »

En 2021, le taux d'engagement des effectifs sur le terrain est stable et reste au-dessous de la cible fixée à 41 %. Le "Beauvau de la Sécurité" prévoit le doublement de la présence policière sur le terrain à l'horizon 2030 par la réorganisation du temps de travail (réforme des cycles horaires) et la suppression des tâches indues.

Pour donner aux policiers les moyens d'être plus présents sur le terrain, il est important de réduire le temps consacré aux actes de procédure et donc d'alléger une procédure pénale marquée par une forte complexité et d'importantes lourdeurs, au point de conduire à une perte d'attractivité de la filière « investigation ». La simplification de la procédure pénale est en cours.

Police nationale

Programme n° 176 | Objectifs et indicateurs de performance

Indicateur 2.6 « Délai moyen d'intervention »

En 2021, le délai moyen d'intervention demeure au-dessus de la cible (fixée à moins de 10 minutes). Les centres d'information et de commandement (CIC) traitent les appels téléphoniques "17 Police Secours" du département en provenance du public ou les demandes d'intervention émanant de plusieurs sources (réquisition d'un équipage sur le terrain, appel d'une circonscription de police, etc.).

La priorisation de traitement relève des circonstances, du nombre et du type d'urgence (atteinte aux personnes et/ou aux biens, nombre de personnes impliquées, site concerné, etc.).

La modernisation des centres d'information et de commandement (CIC) est un élément essentiel pour réduire les délais d'intervention. Les investissements se poursuivent et permettent aux opérateurs CIC de gérer les opérations multiples.

OBJECTIF**3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles****INDICATEUR****3.1 – Engagement des forces mobiles**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	20,31	29.15	Suivi	Suivi	24,48	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	39,01	29.32	Suivi	Suivi	33,11	Suivi

Commentaires techniques

La réversibilité des forces mobiles peut complexifier la distinction des temps de renfort des temps de service ou de maintien de l'ordre.

Source des données :

DCCRS - Nombre d'unités CRS employées (en unités/jour) au profit des services de sécurité de proximité (sécurité publique et préfecture de police de Paris) et du maintien de l'ordre.

Mode de calcul :

Indicateur 3.1.1 : Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en prévention de proximité sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

Indicateur 3.1.2 : Part d'engagement des forces mobiles en maintien de l'ordre public (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en MO/SO sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2021, la part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité, est de 24,48 % contre 29,15 % en 2020. L'emploi en u/j des forces mobiles en prévention de proximité diminue de 16,21 % (9,82 u/j contre à 11,72 u/j en 2020). Cette diminution est principalement due à l'intensité des tensions sociales en 2021 entraînant ainsi une importante mobilisation en mission de maintien de l'ordre et de service d'ordre.

Corrélativement en 2021, la part d'engagement des forces mobiles en maintien de l'ordre et service d'ordre est de 33,11 % contre 29,32 % en 2020. L'emploi en u/j des forces mobiles en MO/SO augmente de 12,64 % (13,28 u/j contre

11,79 u/j en 2020). Cette évolution est due à une forte tension sociale générant ainsi une importante mobilisation des forces mobiles.

OBJECTIF

4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR

4.1 – Nombre de tués en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de tués en zone police	Nb	964	784	en baisse	En baisse	923	en baisse

Commentaires techniques

Tout accident corporel ou mortel de la circulation routière doit faire l'objet d'une fiche BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation), rempli par le service de police compétent géographiquement. Les BAAC sont centralisés puis envoyés à l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) pour enrichissement et exploitation.

Les consolidations effectuées par l'ONISR parfois 2 ans après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures entraînent des modifications de données entre RAP et PAP. Le délai de 30 jours permet de déterminer si la cause du décès est liée à un accident de la route.

Les chiffres définitifs de l'accidentalité de 2021 ne seront pas disponibles avant le 1er mai 2022.

Source des données : ONISR

Mode de calcul : Nombre de tués consolidé à 30 jours sur l'année N - Métropole et DOM

INDICATEUR

4.2 – Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	0,83	0,89	>1	>1	0,96	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles d'alcoolémie sur l'une des principales causes d'accidents corporels. Plus l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de l'alcoolémie sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages d'alcoolémie réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen d'éthylotests), à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Sources des données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.

Mode de calcul : Evolution du nombre d'infractions d'alcoolémie entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels dus à l'alcool entre l'année A et l'année A-1.

Police nationale

Programme n° 176 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**4.3 – Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,03	1.12	>1	>1	1,04	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles de produits stupéfiants sur les accidents corporels. Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de produits stupéfiants sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages de produits stupéfiants réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen de kits salivaires, à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Sources des données : DCSP, DCCRS et PP.

Mode de calcul : Evolution du nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants entre l'année A et l'année A-1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les indicateurs de sécurité routière témoignent de l'efficacité des contrôles menés par les forces de police et de leur action dissuasive en matière de prévention des comportements à risque : chaque année, la conduite sous l'emprise de stupéfiants ou d'un état alcoolique est à l'origine d'un tiers des accidents mortels.

Indicateur 4.1 « Nombre de tués en zone police »

923 personnes ont perdu la vie sur les routes (zone police nationale) en 2021, dont 132 tués recensés par la préfecture de police. Avec 59 décès de moins qu'en 2019, année de référence, la mortalité routière est en baisse de 6 % en 2021 (et en hausse de 16 % par rapport à 2020 – année atypique en raison de la crise sanitaire).

Si le trafic routier semble avoir retrouvé en 2021 un niveau proche de celui d'avant-crise, l'année a été marquée par un couvre-feu et la fermeture temporaire des discothèques, qui ont pu limiter les déplacements notamment festifs de nuit.

La baisse de la mortalité s'accompagne d'une baisse de tous les autres indicateurs d'accidentalité routière en 2021 comparé à 2019.

La mortalité des cyclistes et des utilisateurs d'engins de déplacement personnes motorisés (EDPm) a fortement augmenté en 2021. L'engouement pour les modes de déplacement individuels, à commencer par le vélo et les EDPm surcroît l'exposition au risque.

Indicateur 4.2 « Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool »

En 2021, l'indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool a peu augmenté (+ 0,07 point). Cette diminution résulte de la progression du nombre d'accidents impliquant la consommation d'alcool (+14%). Les effets de la pandémie se font néanmoins toujours sentir en matière de dépistage de l'alcoolémie, les règles sanitaires limitant l'utilisation des éthylotests électroniques.

Indicateur 4.3 « Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants »

En 2021, l'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels demeure au-dessus de la cible (>1). L'indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants a été supérieur à la cible, en raison d'une progression du nombre d'infractions constatées (+51%) supérieure à l'augmentation du nombre des accidents (+29%). Les forces de police ont recours à des tests salivaires au même titre que ceux de l'alcoolémie, ce qui permet un gain de temps considérable lors des contrôles et accentue l'action répressive.

OBJECTIF

5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR

5.1 – Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat	minutes	20,30	29	<20	<20	27,3	<20

Commentaires techniques

L'absence d'état statistique sur l'accueil du public pour les utilisateurs de la MCI V6 implique de développer une application locale alternative (48 départements concernés).

Source des données :

Extraction de rapports statistiques de la nouvelle main courante informatisée (N-MCI, état 5.5.1) et requête à partir d'une application locale pour les services dotés de la MCI V6.

Mode de calcul : Délai d'attente des usagers se présentant à l'accueil / nombre d'usagers se présentant à l'accueil.

INDICATEUR

5.2 – Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne	%	79,84	77,65	>80%	>80%	80	>80%

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Le délai entre la pré-déclaration et la finalisation de la plainte n'est pas exclusivement dépendant des services de police. Il est, en effet, fortement influencé par les disponibilités des victimes pour se déplacer au commissariat.

Sources des données : Extraction du logiciel de rédaction des procédures LRPPN.

Mode de calcul : (Nombre des pré-plaintes en ligne pour lesquelles le délai avant enregistrement de la plainte est inférieur ou égal à 10 jours / Nombre des pré-plaintes en ligne ayant donné lieu à plainte) * 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat reste supérieur à la cible malgré les nombreux dispositifs destinés à améliorer la prise en charge de l'utilisateur :

- la nomination de référents accueil chargés d'évaluer, coordonner et optimiser l'organisation de l'accueil du public ;
- la mise en place de formations spécifiquement dédiées aux agents occupant la fonction d'accueil ;
- la généralisation du dispositif de pré-plainte qui permet de réduire les délais d'obtention d'un rendez-vous.

Le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique a augmenté de 11,9% par rapport à 2020. Certaines prises de plainte sont plus longues et complexes ce qui peut entraîner un délai d'attente supplémentaire. La crise sanitaire a également eu des conséquences sur l'absentéisme des agents. Ainsi si l'organisation des conditions d'accueil dans les services de police s'améliore (baisse des délais entre 2020 et 2021), l'évolution du délai de prise en charge demeure tributaire d'un environnement incertain (actualité criminelle, campagne de sensibilisation ciblée, etc.).

Le taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après la préplainte en ligne progresse de 2 points et atteint ainsi la cible de 80 %. 735 397 pré-plaintes ont été déposées auprès de la police nationale en 2021.

La police nationale s'adapte à l'utilisation croissante des outils numériques par la population. Pour répondre aux besoins formulés par les usagers, plusieurs téléservices ont été développés ces dernières années : préplainte en ligne, signalement des comportements radicalisés ou encore fraudes aux cartes bancaires. Il en est de même pour la plateforme d'accueil de *moncommissariat.fr* sur laquelle 123 252 conversations ont été enregistrées en 2021, dont 15 614 pour infractions, plaintes, suivi de plaintes.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 443 075 774 1 505 734 610	705				1 443 075 774 1 505 735 315	1 443 075 774
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	74 308 121 56 658 360	705				74 308 121 56 659 065	74 308 121
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 368 767 653 1 449 076 250					1 368 767 653 1 449 076 250	1 368 767 653
02 – Sécurité et paix publiques	3 314 207 356 1 961 668 578					3 314 207 356 1 961 668 578	3 314 207 356
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	170 631 524 100 275 753					170 631 524 100 275 753	170 631 524
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 143 575 832 1 861 392 825					3 143 575 832 1 861 392 825	3 143 575 832
03 – Sécurité routière	461 553 183 277 349 093					461 553 183 277 349 093	461 553 183
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 793 240 14 311 213					23 793 240 14 311 213	23 793 240
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	437 759 943 263 037 880					437 759 943 263 037 880	437 759 943
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 042 954 836 1 527 721 996					1 042 954 836 1 527 721 996	1 042 954 836
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 704 743 797 198 506					53 704 743 797 198 506	53 704 743
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	989 250 093 730 523 490					989 250 093 730 523 490	989 250 093
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 141 688 239 2 410 410 805					3 141 688 239 2 410 410 805	3 141 688 239
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	161 774 561 107 378 831					161 774 561 107 378 831	161 774 561
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 979 913 678 2 303 031 975					2 979 913 678 2 303 031 975	2 979 913 678

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	751 546 396 2 249 606 167	829 746 184 927 814 014	198 991 985 200 930 306	33 618 273 39 547 126	5 586 000 1 713 344	1 819 488 838 3 419 610 957	1 837 484 342
06.01 – Formation		21 728 067 26 727 586	511 741		83 344	21 728 067 27 322 671	21 728 067
06.02 – Action sociale		31 194 635 48 615 995	14 712	-26 626		31 194 635 48 604 081	31 204 635
06.03 – Immobilier	22 099	21 795 688	59 442 562 54 452 225		2 150 000	61 592 562 76 270 012	63 738 505
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		109 739 752 80 697 021	5 995 670 12 890 519			115 735 422 93 587 539	115 735 422
06.07 – Soutien (autres dépenses)	711 286 850 1 582 873 733	667 083 730 749 970 316	133 553 753 133 061 110	33 618 273 39 573 752	3 436 000 1 630 000	1 548 978 606 2 507 108 911	1 564 818 167
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	40 259 546 666 710 334	7 408				40 259 546 666 717 743	40 259 546
Total des AE prévues en LFI	10 155 025 784	829 746 184	198 991 985	33 618 273	5 586 000	11 222 968 226	11 240 963 730
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+38 164 353 (hors titre 2)			+38 164 353	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-42 451 776		+86 896 349 (hors titre 2)			+44 444 573	
Total des AE ouvertes	10 112 574 008		1 193 003 144 (hors titre 2)			11 305 577 152	
Total des AE consommées	9 932 491 249	927 814 719	200 930 306	39 547 126	1 713 344	11 102 496 744	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 443 075 774 1 505 734 610	2 601				1 443 075 774 1 505 737 211	1 443 075 774
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	74 308 121 56 658 360	2 601				74 308 121 56 660 961	74 308 121
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 368 767 653 1 449 076 250					1 368 767 653 1 449 076 250	1 368 767 653
02 – Sécurité et paix publiques	3 314 207 356 1 961 668 578					3 314 207 356 1 961 668 578	3 314 207 356
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	170 631 524 100 275 753					170 631 524 100 275 753	170 631 524
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 143 575 832 1 861 392 825					3 143 575 832 1 861 392 825	3 143 575 832
03 – Sécurité routière	461 553 183 277 349 093					461 553 183 277 349 093	461 553 183
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 793 240 14 311 213					23 793 240 14 311 213	23 793 240
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	437 759 943 263 037 880					437 759 943 263 037 880	437 759 943
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 042 954 836 1 527 721 996					1 042 954 836 1 527 721 996	1 042 954 836

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 704 743 797 198 506					53 704 743 797 198 506	53 704 743
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	989 250 093 730 523 490					989 250 093 730 523 490	989 250 093
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 141 688 239 2 410 410 805					3 141 688 239 2 410 410 805	3 141 688 239
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	161 774 561 107 378 831					161 774 561 107 378 831	161 774 561
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 979 913 678 2 303 031 975					2 979 913 678 2 303 031 975	2 979 913 678
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	751 546 396 2 249 606 167	764 189 211 892 239 995	195 084 147 185 252 260	33 618 273 38 261 444	5 586 000 1 630 000	1 750 024 027 3 366 989 866	1 768 019 531
06.01 – Formation		21 728 067 22 560 133	495 800			21 728 067 23 055 933	21 728 067
06.02 – Action sociale		30 324 635 45 932 070	14 712	135 000		30 324 635 46 081 783	30 334 635
06.03 – Immobilier	22 099	18 678 731	55 444 713 49 796 331		2 150 000	57 594 713 68 497 160	59 740 656
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		48 960 079 48 599 284	6 085 681 23 450 262			55 045 760 72 049 546	55 045 760
06.07 – Soutien (autres dépenses)	711 286 850 1 582 873 733	663 176 430 756 462 368	133 553 753 111 495 156	33 618 273 38 126 444	3 436 000 1 630 000	1 545 071 306 2 490 587 700	1 560 910 867
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	40 259 546 666 710 334	7 408				40 259 546 666 717 743	40 259 546
Total des CP prévus en LFI	10 155 025 784	764 189 211	195 084 147	33 618 273	5 586 000	11 153 503 415	11 171 498 919
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+38 164 353 (hors titre 2)			+38 164 353	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-42 451 776		-1 524 209 (hors titre 2)			-43 975 985	
Total des CP ouverts	10 112 574 008		1 035 117 775 (hors titre 2)			11 147 691 783	
Total des CP consommés	9 932 491 249	892 242 595	185 252 260	38 261 444	1 630 000	11 049 877 548	

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 403 050 777 1 451 289 180	7 465				1 403 050 777	1 403 050 777 1 451 296 645
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	65 943 388 1 896 466	7 465				65 943 388	65 943 388 1 903 932
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 337 107 389 1 449 392 714					1 337 107 389	1 337 107 389 1 449 392 714
02 – Sécurité et paix publiques	3 222 234 811 3 138 913 649					3 222 234 811	3 222 234 811 3 138 913 649
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	151 445 036					151 445 036	151 445 036 0
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 070 789 775 3 138 913 649					3 070 789 775	3 070 789 775 3 138 913 649
03 – Sécurité routière	449 708 805 440 999 052					449 708 805	449 708 805 440 999 052
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	21 136 314					21 136 314	21 136 314 0
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	428 572 491 440 999 052					428 572 491	428 572 491 440 999 052
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 014 778 423 942 086 001					1 014 778 423	1 014 778 423 942 086 001
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	47 694 586 933 581 822					47 694 586	47 694 586 933 581 822
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	967 083 837 8 504 179					967 083 837	967 083 837 8 504 179
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 054 621 089 3 101 616 901					3 054 621 089	3 054 621 089 3 101 616 901
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	143 567 191 2 624 622 283					143 567 191	143 567 191 2 624 622 283
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 911 053 898 476 994 618					2 911 053 898	2 911 053 898 476 994 618
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	809 996 732 714 362 664	855 952 721 873 760 520	217 302 058 187 609 754	33 618 273 35 945 158	4 814 433 8 591 848	1 921 684 217	1 948 462 938 1 820 269 944
06.01 – Formation		17 938 658 22 886 743	15 941			17 938 658	17 938 658 22 902 683
06.02 – Action sociale		24 197 486 24 088 450		-4 620		24 197 486	24 397 486 24 083 830
06.03 – Immobilier			147 493 950		1 000 000	148 493 950	152 267 932

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
		31 426 135	77 684 929		4 600 000		113 711 064
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		97 357 664 48 069 011	14 845 670 17 575 869			112 203 334	112 203 334 65 644 880
06.07 – Soutien (autres dépenses)	771 926 886 147 858 669	716 458 913 747 290 181	54 962 438 92 333 015	33 618 273 35 949 778	3 814 433 3 991 848	1 580 780 943	1 603 585 682 1 027 423 492
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	38 069 846 566 503 995					38 069 846	38 069 846 566 503 995
Total des AE prévues en LFI	9 954 390 637	855 952 721	217 302 058	33 618 273	4 814 433	11 066 078 122	11 092 856 843
Total des AE consommées	9 789 267 446	873 767 985	187 609 754	35 945 158	8 591 848		10 895 182 191

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 403 050 777 1 451 289 180	246				1 403 050 777	1 403 050 777 1 451 289 426
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	65 943 388 1 896 466	246				65 943 388	65 943 388 1 896 712
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 337 107 389 1 449 392 714					1 337 107 389	1 337 107 389 1 449 392 714
02 – Sécurité et paix publiques	3 222 234 811 3 138 913 649					3 222 234 811	3 222 234 811 3 138 913 649
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	151 445 036					151 445 036	151 445 036 0
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 070 789 775 3 138 913 649					3 070 789 775	3 070 789 775 3 138 913 649
03 – Sécurité routière	449 708 805 440 999 052					449 708 805	449 708 805 440 999 052
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	21 136 314					21 136 314	21 136 314 0
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	428 572 491 440 999 052					428 572 491	428 572 491 440 999 052
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 014 778 423 942 086 001					1 014 778 423	1 014 778 423 942 086 001
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	47 694 586 933 581 822					47 694 586	47 694 586 933 581 822
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	967 083 837 8 504 179					967 083 837	967 083 837 8 504 179
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 054 621 089 3 101 616 901					3 054 621 089	3 054 621 089 3 101 616 901
05.01 – Missions de police	143 567 191					143 567 191	143 567 191

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020							
judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 624 622 283						2 624 622 283
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 911 053 898 476 994 618					2 911 053 898	2 911 053 898 476 994 618
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	809 996 732 714 362 664	770 439 879 862 814 828	200 865 881 218 043 887	33 618 273 36 439 833	4 814 433 9 212 084	1 819 735 198	1 846 513 919 1 840 873 296
06.01 – Formation		17 938 658 20 054 111	15 941			17 938 658	17 938 658 20 070 051
06.02 – Action sociale		24 127 486 24 187 388		5 299		24 127 486	24 327 486 24 192 687
06.03 – Immobilier		31 125 324	137 917 762 114 386 234	75 748	1 000 000 4 600 000	138 917 762	142 691 744 150 187 307
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		36 659 924 41 490 964	7 985 681 14 251 145			44 645 605	44 645 605 55 742 109
06.07 – Soutien (autres dépenses)	771 926 886 147 858 669	691 713 811 745 957 040	54 962 438 89 390 568	33 618 273 36 358 786	3 814 433 4 612 084	1 556 035 841	1 578 840 580 1 024 177 147
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	38 069 846 566 503 995					38 069 846	38 069 846 566 503 995
Total des CP prévus en LFI	9 954 390 637	770 439 879	200 865 881	33 618 273	4 814 433	10 964 129 103	10 990 907 824
Total des CP consommés	9 789 267 446	862 815 074	218 043 887	36 439 833	9 212 084		10 915 778 324

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	9 789 267 446	10 155 025 784	9 932 491 249	9 789 267 446	10 155 025 784	9 932 491 249
Rémunérations d'activité	5 870 598 107	6 061 666 454	5 961 673 766	5 870 598 107	6 061 666 454	5 961 673 766
Cotisations et contributions sociales	3 890 321 220	4 062 812 055	3 938 976 899	3 890 321 220	4 062 812 055	3 938 976 899
Prestations sociales et allocations diverses	28 348 120	30 547 275	31 840 583	28 348 120	30 547 275	31 840 583
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	873 767 985	829 746 184	927 814 719	862 815 074	764 189 211	892 242 595
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	839 633 985	793 460 381	903 337 598	828 686 074	727 903 408	867 765 510
Subventions pour charges de service public	34 134 000	36 285 803	24 477 121	34 129 000	36 285 803	24 477 086
Titre 5 – Dépenses d'investissement	187 609 754	198 991 985	200 930 306	218 043 887	195 084 147	185 252 260
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	174 036 018	193 358 681	189 390 245	208 341 903	189 339 568	167 339 721
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	13 573 736	5 633 304	11 540 061	9 701 984	5 744 579	17 912 539
Titre 6 – Dépenses d'intervention	35 945 158	33 618 273	39 547 126	36 439 833	33 618 273	38 261 444
Transferts aux ménages	-4 620	0	-161 626	5 299	0	0
Transferts aux entreprises	0	0	2 405 525	0	0	2 338 244
Transferts aux collectivités territoriales	28 000 000	27 991 567	27 483 284	28 075 748	27 991 567	27 483 284

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Transferts aux autres collectivités	7 949 778	5 626 706	9 819 943	8 358 786	5 626 706	8 439 916
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	8 591 848	5 586 000	1 713 344	9 212 084	5 586 000	1 630 000
Dotations en fonds propres	8 591 848	5 586 000	1 713 344	9 212 084	5 586 000	1 630 000
Total hors FdC et AdP		11 222 968 226			11 153 503 415	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-42 451 776			-42 451 776	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+125 060 702			+36 640 144	
Total*	10 895 182 191	11 305 577 152	11 102 496 744	10 915 778 324	11 147 691 783	11 049 877 548

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel	358 301			358 301		
Autres natures de dépenses	38 424 077	17 995 504	38 164 353	38 424 077	17 995 504	38 164 353
Total	38 782 378	17 995 504	38 164 353	38 782 378	17 995 504	38 164 353

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		938 122		938 122				
03/2021		1 391 080		1 391 080				
04/2021		505 263		505 263				
05/2021		455 842		455 842				
06/2021		484 308		484 308				
07/2021		1 008 723		1 008 723				
08/2021		121 793		121 793				
09/2021		794 419		794 419				
10/2021		2 123 607		2 123 607				
11/2021		2 859 371		2 859 371				
12/2021		1 641 381		1 641 381				
01/2022		501 298		501 298				

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		12 825 206		12 825 206				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		918 354		918 354				
03/2021		1 236 059		1 236 059				
04/2021		8 207 849		8 207 849				
05/2021		137 705		137 705				
06/2021		33 032		33 032				
07/2021		2 830 047		2 830 047				
08/2021		127 866		127 866				
09/2021		8 445 135		8 445 135				
10/2021		1 450 069		1 450 069				
11/2021		1 957 964		1 957 964				
12/2021		21 830		21 830				
01/2022		12 120		12 120				
Total		25 378 028		25 378 028				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/11/2021	1 595 800		1 595 800					
Total	1 595 800		1 595 800					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		67 744 177						
Total		67 744 177						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		17 295		17 295				
Total		17 295		17 295				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		18 772 837		9 772 838				
Total		18 772 837		9 772 838				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/12/2021						38 882		38 882
Total						38 882		38 882

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021					129 936	988 129	129 936	1 790 056
28/06/2021		2 440 000		2 440 000				
17/11/2021		557 863		557 863				
19/11/2021	407 270	6 311 954	407 270	4 095 527				
Total	407 270	9 309 817	407 270	7 093 390	129 936	988 129	129 936	1 790 056

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021	27 867		27 867		6 605 313		6 605 313	
19/11/2021					1 059 665		2 496 286	
Total	27 867		27 867		7 664 978		9 101 599	

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						7 516 077		7 516 077
01/12/2021		7 221 407			44 352 777		44 352 777	
Total		7 221 407			44 352 777	7 516 077	44 352 777	7 516 077

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	2 030 937	141 268 768	2 030 937	55 086 758	44 482 713	16 208 066	44 482 713	18 446 614

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2019 : 23668 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81 - 23° ter</i>	11	12	12
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Total		11	12	12

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 443 075 774 1 505 734 610	705	1 443 075 774 1 505 735 315	1 443 075 774 1 505 734 610	2 601	1 443 075 774 1 505 737 211
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	74 308 121 56 658 360	705	74 308 121 56 659 065	74 308 121 56 658 360	2 601	74 308 121 56 660 961
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 368 767 653 1 449 076 250		1 368 767 653 1 449 076 250	1 368 767 653 1 449 076 250		1 368 767 653 1 449 076 250
02 – Sécurité et paix publiques	3 314 207 356 1 961 668 578		3 314 207 356 1 961 668 578	3 314 207 356 1 961 668 578		3 314 207 356 1 961 668 578
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	170 631 524 100 275 753		170 631 524 100 275 753	170 631 524 100 275 753		170 631 524 100 275 753
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 143 575 832 1 861 392 825		3 143 575 832 1 861 392 825	3 143 575 832 1 861 392 825		3 143 575 832 1 861 392 825
03 – Sécurité routière	461 553 183 277 349 093		461 553 183 277 349 093	461 553 183 277 349 093		461 553 183 277 349 093
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 793 240 14 311 213		23 793 240 14 311 213	23 793 240 14 311 213		23 793 240 14 311 213
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	437 759 943 263 037 880		437 759 943 263 037 880	437 759 943 263 037 880		437 759 943 263 037 880
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 042 954 836 1 527 721 996		1 042 954 836 1 527 721 996	1 042 954 836 1 527 721 996		1 042 954 836 1 527 721 996
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 704 743 797 198 506		53 704 743 797 198 506	53 704 743 797 198 506		53 704 743 797 198 506
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	989 250 093 730 523 490		989 250 093 730 523 490	989 250 093 730 523 490		989 250 093 730 523 490
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 141 688 239 2 410 410 805		3 141 688 239 2 410 410 805	3 141 688 239 2 410 410 805		3 141 688 239 2 410 410 805
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	161 774 561 107 378 831		161 774 561 107 378 831	161 774 561 107 378 831		161 774 561 107 378 831
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 979 913 678 2 303 031 975		2 979 913 678 2 303 031 975	2 979 913 678 2 303 031 975		2 979 913 678 2 303 031 975
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	751 546 396 2 249 606 167	1 067 942 442 1 170 004 790	1 837 484 342 3 419 610 957	751 546 396 2 249 606 167	998 477 631 1 117 383 699	1 768 019 531 3 366 989 866
06.01 – Formation		21 728 067 27 322 671	21 728 067 27 322 671		21 728 067 23 055 933	21 728 067 23 055 933
06.02 – Action sociale		31 194 635 48 604 081	31 204 635 48 604 081		30 324 635 46 081 783	30 334 635 46 081 783
06.03 – Immobilier	22 099	61 592 562 76 247 913	63 738 505 76 270 012	22 099	57 594 713 68 475 061	59 740 656 68 497 160

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI Consommation</i>						
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		115 735 422 93 587 539	115 735 422 93 587 539		55 045 760 72 049 546	55 045 760 72 049 546
06.07 – Soutien (autres dépenses)	711 286 850 1 582 873 733	837 691 756 924 235 178	1 564 818 167 2 507 108 911	711 286 850 1 582 873 733	833 784 456 907 713 967	1 560 910 867 2 490 587 700
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	40 259 546 666 710 334	7 408	40 259 546 666 717 743	40 259 546 666 710 334	7 408	40 259 546 666 717 743
Total des crédits prévus en LFI *	10 155 025 784	1 067 942 442	11 222 968 226	10 155 025 784	998 477 631	11 153 503 415
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-42 451 776	+125 060 702	+82 608 926	-42 451 776	+36 640 144	-5 811 632
Total des crédits ouverts	10 112 574 008	1 193 003 144	11 305 577 152	10 112 574 008	1 035 117 775	11 147 691 783
Total des crédits consommés	9 932 491 249	1 170 005 495	11 102 496 744	9 932 491 249	1 117 386 300	11 049 877 548
Crédits ouverts - crédits consommés	+180 082 759	+22 997 649	+203 080 409	+180 082 759	-82 268 525	+97 814 235

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 87 000 000 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	10 133 943 297	1 073 334 388	11 207 277 685	10 133 943 297	1 003 869 577	11 137 812 874
Amendements	+21 082 487	-5 391 946	+15 690 541	+21 082 487	-5 391 946	+15 690 541
LFI	10 155 025 784	1 067 942 442	11 222 968 226	10 155 025 784	998 477 631	11 153 503 415

En titre 2, les crédits ouverts en LFI se sont élevés à 10 155,03 M€ CAS Pensions compris, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiements (CP), soit une augmentation de 2,02 % par rapport aux crédits de titre 2 inscrits en LFI 2020.

Le PLF 2021 qui s'élevait à 10 133,94 M€ de titre 2 en AE et en CP a été majoré par l'amendement II-1170 pour un montant de 21,08 M€ CAS compris. Cet amendement prend en compte :

- la réforme des voies d'avancement du corps d'encadrement et d'application et la valorisation de la filière investigation à hauteur de 20,92 M€ CAS compris, dont 12,86 M€ au titre du hors CAS Pensions ;
- l'impact de la création du service à compétence nationale de la police technique et scientifique (SNPS), visant à harmoniser le régime indemnitaire des personnels scientifiques « experts » de ce nouveau service créé le 1^{er} janvier 2021. Le coût de la mesure s'élève à 0,17 M€ CAS compris, sans effet sur le CAS Pensions.

En hors titre 2, le projet de loi de finances pour l'exercice 2021 prévoyait des crédits à hauteur de 1 073 334 388 € en AE et 1 003 869 577 € en CP. Dans le cadre de son examen parlementaire, l'amendement n°1237 du 14 décembre 2020 a conduit à une diminution des crédits demandés de 5 391 946 € en AE et CP.

Compte tenu de cet amendement, les crédits hors titre 2 ouverts en LFI s'élèvent à 1 067 942 442 € en AE et 998 477 631 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2, les crédits ont été modifiés en AE et en CP, par les mouvements réglementaires suivants :

- le décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits pour un montant de 470 000 € dont 336 896 € hors CAS Pensions et 133 104 € de CAS Pensions pour 9 ETPT afin d'assurer le remboursement par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition par le programme 176 pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- le décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits pour un montant de 19 909 € dont 12 557 € hors CAS Pensions et 7 352 € de CAS Pensions pour 0,3 ETPT au titre de l'accord entre la direction de l'administration pénitentiaire et le service national des enquêtes administratives de sécurité ;
- le décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits depuis le programme 176 pour un montant de -619 845 € hors CAS Pensions au titre de la contribution de la police nationale aux dépenses de personnel relatives à l'opération Mousquetaire conduite par le ministère des Armées ;
- le décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits pour un montant de 435 000 € dont 311 808 € hors CAS Pensions et 123 192 € de CAS Pensions pour 8 ETPT afin d'assurer le remboursement par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition par le programme 176 pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- le décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits pour un montant de -27 730 € dont -20 167 € hors CAS Pensions et -7 563 € de CAS Pensions au titre du transfert d'un emploi de commissaire au SGAE ;
- le décret n° 2021-830 du 28 juin 2021 portant virement de crédits pour un montant global de 27 867 € de titre 2 dont 18 285 € hors CAS Pensions et 9 582 € de CAS Pensions se décomposant en :
 - un transfert vers le programme 216 au titre du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI) pour un montant de -71 597 € CAS Pensions compris ;
 - un transfert en provenance du programme 354 au titre du pôle interdépartemental d'instruction DUBLIN en Île-de-France pour un montant CAS Pensions compris de 99 464 €.

Ces mouvements réglementaires ont généré une augmentation des crédits de titre 2 de +305 201 € dont 39 534 € hors CAS Pensions et 265 667 € de CAS Pensions.

Par ailleurs, l'arrêté du 3 novembre 2021 portant répartition de crédits pour un montant de 1 595 800 € hors CAS Pensions a permis le financement des mesures interministérielles suivantes :

- le forfait mobilité durable : 235 875 € ;
- la prime de fidélisation territoriale dans la fonction publique d'État (prime 93) : 50 000 € ;
- la revalorisation des médecins du travail : 9 925 €
- la réforme du capital décès : 1 300 000 €

Le décret n° 2021-1620 du 10 décembre 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificatives pour 2021 a annulé des crédits pour un montant de 44 352 777 € comprenant :

- 34 331 786 € hors CAS Pensions au titre de la réserve de précaution ;
- 10 020 991 € hors CAS Pensions au titre de la solidarité ministérielle.

Les crédits hors titre 2 du programme 176 « Police nationale » ont été modifiés par plusieurs textes réglementaires au cours de l'exercice 2021, à savoir :

Pour les mouvements entrants :

- le décret n°2021-830 du 28 juin 2021 portant virement de crédits :
 - en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement de la subvention aux organisations syndicales pour un montant de 70 000 € en AE et CP ;

- en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » destiné au financement d'un pôle interdépartemental d'instruction Dublin pour 8 937 € en AE et CP ;
- le décret n°2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits :
- en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » destiné au financement du service national des données de voyage (SNDV) à hauteur de 1 126 433 € en AE et 324 506 € en CP ;
 - en provenance du programme 166 « Justice judiciaire » destiné au financement de la dette antérieure au 31/12/2020 liée au changement de statut de l'institut national de la police scientifique (INPS) pour 975 330 € en AE et CP ;
 - en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » destiné au financement des dépenses de type sac à dos relatives à l'action sociale, accompagnant l'intégration définitive de 43 équivalents temps plein de la DGCCRF dans les secrétariats généraux communs des préfetures et directions départementales interministérielles pour 11 051 € en AE et en CP ;
- le décret n°2021-832 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », pour :
- le financement de la direction générale de la sécurité intérieure à hauteur de 1 440 000 € en AE et CP ;
 - le financement du centre de certification des unités cynotechniques privées pour la détection des explosifs (CYNODEX) pour un montant de 1 000 000 € en AE et en CP ;
- le décret n°2021-1498 du 17 novembre 2021 portant transfert de crédits en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour :
- le financement de la direction générale de la sécurité intérieure à hauteur de 160 000 € en AE et en CP ;
 - le financement d'équipement contre les risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques (NRBC) pour un montant de 397 863 € en AE et en CP ;
- le décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits :
- en provenance du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » destiné au financement du service national des données de voyage (SNDV) pour 3 894 236 € en AE et 1 965 944 € en CP ;
 - en provenance du programme 178 « Préparation et emploi des forces » destiné au financement du service national des données de voyage (SNDV) de 581 897 € en AE et 293 762 € en CP ;
 - en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » destiné au financement du service technique national de captation judiciaire (STNCJ) à hauteur de 1 844 320 € en AE et en CP ;
 - en provenance du programme 166 « Justice judiciaire » destiné au financement des prestations réalisées par l'INPS pour 67 763 € en AE et CP ;
 - en provenance du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » destiné au financement des crédits d'action sociale (partie enfance et logement) des agents transférés dans les secrétariats généraux communs à hauteur de 11 620 € en AE et CP ;

Pour les mouvements sortants :

- le décret n° 2021-830 du 28 juin 2021 portant virement de crédits à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour :
- les contributions 2020 et 2021 au budget du centre national de ressources et de résilience (CN2R) pour 139 114 € en AE et CP ;
 - le financement du système d'information des fourrières pour 900 000 € en AE et en CP ;
 - le financement du stock stratégique des postes informatiques NOEMI pour un montant de 3 612 114 € en AE et CP ;
 - le financement d'une partie du plan d'emploi des crédits de la police nationale exécuté par la direction du numérique pour 1 200 000 € en AE et en CP ;
 - le financement du SIRH ministériel Dialogue 2 à hauteur de 780 522 € en AE et en CP ;

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

- le coût sac à dos du chef de la section achat de la police scientifique au sein du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAIMI) pour 2 500 € en AE et en CP ;
 - la contribution de la police nationale au projet EVENPOL pour 50 000 € en AE et en CP ;
- le décret n°2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits :
- à destination du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » destiné au financement du protocole financier pour des projets spécifiques pour 3 069 839 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » destiné au financement d'une aide au gouvernement Comorien de 16 500 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » pour le remboursement des frais de quarantaine obligatoire en Nouvelle-Calédonie pour 14 604 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2021-1508 du 19 novembre 2021 portant virement de crédit à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour :
- le financement des travaux pour l'immobilier de l'administration centrale à hauteur de 1 436 621 € en CP ;
 - le financement des transports en outre-mer d'équipement COVID pour les services de la police nationale pour 393 329 € en AE et en CP ;
 - le financement du centre de coordination opérationnel de sécurité (CCOS) pour 235 000 € en AE et en CP ;
 - le financement de l'homologation de systèmes d'information pour 234 336 € en AE et en CP ;
 - le financement du système d'information des fourrières pour 197 000 € en AE et en CP
- le décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » dans le cadre de la contribution du financement du site-Mémorial du camp des Milles à hauteur de 87 882 € en AE et CP.

Les mouvements de crédits réglementaires intervenus en gestion 2021 ont conduit à une augmentation des crédits hors titre 2 de 0,66 M€ en AE et à une baisse de 3,8 M€ en CP.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

POUR LE TITRE 2, LE PROGRAMME 176 N'A PERÇU AUCUNE RECETTE PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTION DE PRODUITS EN 2021.

Pour le hors titre 2, l'encaissement des recettes non fiscales sur le programme 176 « police nationale » en 2021 s'élève à 38,20 M€, dont 12,82 M€ au titre des attributions de produits et 25,38 M€ au titre des fonds de concours. Ces recettes sont en hausse de 20,21 M€ par rapport au montant inscrit en projet de loi de finances (17,99 M€ prévus).

Les services d'ordre indemnisés (SOI) concentrent la plus grosse part des attributions de produits du programme. En 2021, ils atteignent 8,72 M€, ce qui représente 68,01 % des attributions de produits recouvrées sur le programme 176. Ils se déclinent comme suit :

- « SOI autres que Préfecture de police de Paris » (7,87 M€) ;
- « SOI Préfecture de police de Paris » (0,85 M€).

L'essentiel des crédits perçus en 2021 provient de trois fonds de concours. Ils représentent 64 % des recettes 2021 de la police nationale :

- la participation de l'UE au fonctionnement de la police nationale (10,37 M€) ;
- la participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité (6,70 M€) ;
- la participation au financement de divers travaux d'équipement (7,36 M€).

Les principales sommes perçues sur ces fonds de concours en 2021 sont les suivantes :

« Participation de l'UE au fonctionnement de la police nationale »

Ce fonds de concours bénéficie de rattachements de fonds européens, comme l'instrument de gestion des frontières et visas (IGFV), le fonds asile migration et intégration (FAMI), le fonds sécurité intérieure (FSI) et des financements de l'agence FRONTEX.

Les crédits perçus en 2021 correspondent principalement :

- aux avances relatives aux projets programmés en 2021 au titre du FSI ou aux soldes de quelques projets antérieurs ;
- aux remboursements des frais liés aux opérations menées par les services de la police nationale (PP, DCSP, DCPAF, DCPJ et DCCRS) en renfort de FRONTEX dans le cadre de la crise migratoire en méditerranée.

« Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité »

La majorité de ces crédits provient des opérations suivantes :

- l'AGRASC a financé des projets d'acquisition d'équipements dans les domaines du renseignement et de l'investigation (1,99 M€) et a versé une subvention relative au financement de la protection des collaborateurs et des témoins (0,78 M€) ;
- la DGAC a alloué une subvention de 1,60 M€ pour la création de la plateforme PNR (*Passenger name record*) auprès du service national des données de voyage (SNDV) ;
- la SNCF, la RATP et Île-de-France Mobilité ont versé 2,20 M€ pour le centre de coordination opérationnel de sécurité (CCOS).

« Participation au financement de divers travaux d'équipement »

En 2021, les principales recettes sont les suivantes :

- 1,15 M€ du Conseil Régional d'Île-de-France pour réaliser des travaux dans plusieurs commissariats d'Île-de-France ;
- 6 M€ du ministère de l'intérieur du Royaume-Uni (Home Office) ont été versés en application des accords de protection des côtes.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	50 775 129	42 021 411	92 796 540	50 775 129	39 242 818	90 017 947
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	50 775 129	42 021 411	92 796 540	50 775 129	39 242 818	90 017 947

Concernant le titre 2, la réserve de précaution s'est élevée à 50 775 129 € soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI dont 34 331 786 € de crédits hors CAS Pensions et 16 443 343 € de crédits CAS Pensions.

Le décret n° 2021-1620 du 10 décembre 2021 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificatives, a annulé la totalité des crédits hors CAS Pensions de la réserve de précaution auxquels s'est ajoutée une annulation complémentaire pour un montant de 10 020 991 € hors CAS Pensions au titre de la solidarité ministérielle. Au total, les annulations de crédits se sont ainsi élevées à 44 352 777 € hors CAS Pensions.

Compte tenu des besoins complémentaires en dépenses de hors titre 2, le responsable de programme a réalisé une fongibilité asymétrique pour un montant de 87 M€ hors CAS Pensions. Ces crédits sont issus d'une maîtrise de la masse salariale en 2021, à hauteur de 57 M€, et de la mobilisation de 30 M€ de rétablissements de crédits supplémentaires.

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Sur le **hors titre 2**, le montant initial de la réserve de précaution en 2021 était de 42,02 M€ en AE et de 39,24 M€ en CP.

Par la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021, 7,51 M€ en AE et en CP ont été annulés sur les crédits hors titre 2, réduisant le montant de la réserve de précaution à 34,5 M€ en AE et 31,7 M€ en CP.

Le dégel du solde de la réserve de précaution est intervenu le 19 novembre 2021.

En 2021, les crédits d'investissement et de fonctionnement ont été abondés dans le cadre de mouvements de fongibilités asymétriques à hauteur de 87 M€.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	+11,00	1 501,16	1 057,00	+11,00	1 765,67	+697,67
1175 – Personnels administratifs cat B	+10,00	2 124,52	2 391,00	0,00	2 253,69	-137,31
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	9 252,77	8 714,00	0,00	9 695,17	+981,17
1162 – Personnels techniques	-2,00	4 073,25	4 725,00	+0,33	4 180,83	-544,50
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	130,00	89,00	0,00	120,32	+31,32
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	9 173,20	8 663,00	+6,00	8 886,49	+217,49
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	106 663,81	109 422,00	0,00	108 120,73	-1 301,27
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	2 762,29	3 049,00	0,00	2 882,87	-166,13
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	0,00	10 288,41	10 461,00	0,00	9 376,93	-1 084,07
Total	+19,00	145 969,41	148 571,00	+17,33	147 282,70	-1 305,63

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	+11,00	-1,00	+254,51	+149,29	+105,22
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	-7,00	0,00	+146,17	+98,12	+48,05
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	-1,00	+3,00	+440,40	+329,14	+111,26
1162 – Personnels techniques	0,00	+2,00	0,00	+103,25	+73,60	+29,65
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	0,00	-9,68	-5,63	-4,05
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	-1,00	0,00	-291,71	-165,62	-126,09
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	-5,00	0,00	+1 461,92	+1 227,11	+234,81

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	0,00	0,00	+120,58	+122,30	-1,72
1169 – Adjointes de sécurité (police nationale)	0,00	0,00	0,00	-911,48	-569,87	-341,61
Total	0,00	-1,00	+2,00	+1 313,96	+1 258,44	+55,52

La consommation ETPT de l'année 2021 s'élève à 147 283 ETPT pour un plafond d'emplois établi à 148 571 ETPT en LFI pour 2021, soit un écart au plafond de -1 288 ETPT après prise en compte des transferts en gestion (+17,3 ETPT).

Seuls trois transferts en gestion portent des effectifs pour un volume global de 17,3 ETPT. Leur objet et volume sont précisés dans le tableau de synthèse suivant :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	Cas Pensions	Total Titre 2
Transferts entrants						
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits)	147	176	9	336 896 €	133 104 €	470 000 €
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits)	147	176	8	311 808 €	123 192 €	435 000 €
Accord entre la direction de l'administration pénitentiaire et le service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS), décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits	107	176	0,33	12 557 €	7 352 €	19 909 €
Total général :			17,33	661 261 €	263 648 €	924 909 €

Les corrections techniques concernent des transferts d'ETPT par décret de virement :

- Par décret n°2021-830 du 28 juin 2021 portant virement de crédits, 1 ETPT associé aux crédits de titre 2 d'un montant de 71 597 € en AE et CP a été transféré du programme 176 « Police nationale » au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », destiné au financement du poste de cheffe de la section achats de la police technique et scientifique (PTS) au sein du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI) ;
- Par décret n°2021-830 du 28 juin 2021 portant virement de crédits, 3 ETPT associés aux crédits de titre 2 d'un montant de 99 464 € de titre 2 en AE et CP ont été transférés du programme 354 « Administration territoriale de l'État » à destination du programme 176 « Police nationale », destinés au financement d'un pôle interdépartemental d'instruction DUBLIN en Île-de-France.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	310,60	19,00	6,70	525,19	361,69	6,87	+214,59	+182,00
1175 – Personnels administratifs cat B	379,20	91,00	6,63	527,70	304,33	7,33	+148,50	+125,00
1176 – Personnels administratifs cat C	1 208,80	268,10	6,97	1 606,00	840,60	7,63	+397,20	+47,00
1162 – Personnels techniques	357,02	78,99	6,60	477,53	230,88	7,47	+120,51	+52,00

Police nationale

Programme n° 176 Justification au premier euro

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1165 – Ouvriers d'Etat	10,50	8,00	8,37	0,00	0,00	0,00	-10,50	-15,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	517,60	380,80	7,17	311,50	205,00	8,17	-206,10	-221,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	2 867,50	1 697,50	7,07	4 281,20	3 876,00	8,37	+1 413,70	+1 657,00
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	107,30	20,00	6,60	85,40	33,70	5,20	-21,90	+118,00
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	3 505,00	0,00	8,13	2 594,00	2 551,00	8,00	-911,00	-800,00
Total	9 263,52	2 563,39		10 408,52	8 403,20		+1 145,00	+1 145,00

Le PLF pour 2021 prévoyait 1 145 créations d'emplois à périmètre constant (hors transferts et mouvements internes). Le schéma d'emplois exécuté respecte la cible fixée en PLF pour 2021, mais comporte des écarts par catégorie d'emplois en particulier sur :

- les CEA où le volume des sorties a été plus important que prévu en lien avec les départs en retraite, le volume des détachements sortants et des autres départs temporaires ;
- les policiers adjoints où le volume des entrées et des sorties a été revu à la hausse. À noter que le nombre de policiers adjoints ayant rejoint le corps d'encadrement et d'application est en augmentation par rapport à l'année précédente, soit 2 254 en 2021 contre 1 928 en 2020 ;
- les personnels scientifiques où les difficultés de recrutement dans cette filière perdurent avec des entrées inférieures à la prévision et des départs plus importants que prévus ;
- les personnels administratifs où le volume des entrées et des sorties a été revu à la hausse. Concernant les personnels de catégorie C, le volume de recrutement des contractuels a été fortement augmenté et a compensé une augmentation du nombre de fin de contrats et de départs à la retraite.

Enfin, le nombre de départs en retraite a été évalué à la hausse dans la prévision en se fondant sur une méthode statistique reposant sur les données démographiques par corps et l'analyse des comportements observés sur les deux années antérieures.

Sont intervenues en 2021 sur le programme 176, 9 264 sorties dont 2 563 départs à la retraite et 10 409 entrées dont 8 403 primo-recrutements.

Dans le tableau de l'évolution des emplois à périmètre constant, les entrées comprennent notamment et au-delà des 8 403 primo-recrutements, les réintégrations (retours de disponibilité ou de détachements), ainsi que les entrées d'agents sur le programme « Police nationale » en provenance d'autres programmes du ministre de l'intérieur ou d'un autre ministère.

Les sorties recensent, au-delà des 2 563 départs à la retraite, les fin de contrats, les démissions des policiers adjoints et autres contractuels, les décès, les sorties des agents du programme « Police nationale » vers d'autres programmes du ministère de l'intérieur ou vers un autre ministère ainsi que les fins de stage, licenciements, révocations et radiations.

Les objectifs fixés dans le cadre de la politique de substitution des personnels actifs affectés en administration centrale par des personnels administratifs et techniques à hauteur de 500 ont été dépassés avec 558 substitutions réalisées en 2021.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	7 572,00	7 505,88	+15,00	0,00	-1,00	0,00	0,00	0,00
Services régionaux	21 857,00	21 737,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérateurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	368,00	168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	97 891,00	96 938,76	-9,00	0,00	+3,00	+1 313,96	+1 258,44	+55,52
Autres	20 883,00	20 932,35	-7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	148 571,00	147 282,70	-1,00	0,00	+2,00	+1 313,96	+1 258,44	+55,52

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	0,00	7 431,85
Services régionaux	0,00	21 701,15
Opérateurs	0,00	0,00
Services à l'étranger	0,00	168,00
Services départementaux	+1 145,00	97 217,58
Autres	0,00	20 954,77
Total	+1 145,00	147 473,35

La catégorie « Administration centrale » comprend notamment les administrations centrales des directions actives, aussi bien dans leur composante opérationnelle renforcée dans le cadre des différents plans que de leur partie non opérationnelle dite « fonctions support » (la DGSI, le service du renseignement territorial de la sécurité publique, etc), la direction des ressources et des compétences de la police nationale, le cabinet du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale.

La catégorie « Services régionaux » regroupe les services interrégionaux et supra régionaux (SGAMI IDF et directions zonales) ainsi que la préfecture de police de Paris, exception faite de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et de la direction de l'ordre public et de la circulation.

La catégorie « Service à l'étranger » regroupe les effectifs de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI étranger).

Les directions départementales de la sécurité publique et de la police aux frontières (DDSP et DDPAF), les secrétariats généraux pour l'administration de la police outre-mer, ainsi que la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris figurent dans la catégorie « Services départementaux ».

Sont regroupés dans la catégorie « Autres », les compagnies républicaines de sécurité (CRS) dont la compétence est nationale, le centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR), le centre national d'information routière (CNIR), la musique de la police nationale, l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST) et les offices centraux de la police judiciaire. Cette catégorie compte aussi le service des forces d'interventions de la police nationale (FIPN) regroupant les GIPN et le RAID.

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	21 122,00	20 611,47
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	1 091,00	1 064,86
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	20 031,00	19 546,61
02 – Sécurité et paix publiques	48 505,00	47 139,56
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	2 505,00	2 434,52
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	46 000,00	44 705,04
03 – Sécurité routière	6 769,00	6 500,20
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	349,00	335,47
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	6 420,00	6 164,73
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	15 269,00	14 358,03
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	788,00	740,94
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	14 481,00	13 617,09
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	45 980,00	43 901,13
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 375,00	2 267,26
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	43 605,00	41 633,87
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	10 926,00	14 772,31
06.07 – Soutien (autres dépenses)	10 362,00	14 010,13
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	564,00	762,18
Total	148 571,00	147 282,70
Transferts en gestion		+17,33

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
261,00	10,12	0,00

Le programme compte en moyenne 261 apprentis sur l'année scolaire 2020/2021. Les principales filières d'emplois accueillant des apprentis au sein du programme 176 sont la filière administrative, la filière technique et la filière systèmes d'information et de communication.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines du programme est porté par le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	5 870 598 107	6 061 666 454	5 961 673 766
Cotisations et contributions sociales	3 890 321 220	4 062 812 055	3 938 976 899
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 157 233 653	3 288 668 584	3 195 938 963
– Civils (y.c. ATI)	3 151 528 349	3 285 061 239	3 189 571 141
– Militaires	5 705 304	3 607 345	6 315 306
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			52 516
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	3 602 691		3 458 232
Autres cotisations	729 484 876	774 143 471	739 579 705
Prestations sociales et allocations diverses	28 348 120	30 547 275	31 840 583
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	9 789 267 446	10 155 025 784	9 932 491 249
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	6 632 033 793	6 866 357 200	6 736 552 286
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux appliqués en 2021 ont été les suivants :

- Contribution employeur des personnels militaires : 126,07%
- Contribution employeur des personnels civils : 74,28%
- Contribution allocation temporaire d'invalidité : 0,32%
- Cotisation employeur ouvriers d'état : 35,01%

La dépense relative aux allocations pour perte d'emploi s'est élevée à 13,9 M€ contre une prévision initiale de 14 M€. Le nombre de bénéficiaires identifiés par pôle emploi en 2021 s'est élevé en moyenne à 1 309 agents contre une prévision initiale de 2 300 agents qui reposait sur l'application d'un coût moyen. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est stable par rapport à l'exercice précédent (1 341 agents en 2020).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle d'exécution 2020 retraitée	6 571,54
Exécution 2020 hors CAS Pensions	6 632,03
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	-0,06
Débasage de dépenses au profil atypique :	-60,44
– GIPA	-0,59
– Indemnisation des jours de CET	-48,60
– Mesures de restructuration	-0,09
– Autres dépenses de masse salariale	-11,16
Impact du schéma d'emplois	47,64
EAP schéma d'emplois 2020	44,26
Schéma d'emplois 2021	3,38
Mesures catégorielles	50,36
Mesures générales	9,13
Rebasage de la GIPA	1,43
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	7,70
GVT solde	36,99
GVT positif	86,40

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT négatif	-49,41
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	24,25
Indemnisation des jours de CET	47,20
Mesures de restructurations	0,59
Autres rebasages	-23,54
Autres variations des dépenses de personnel	-3,36
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	2,61
Autres variations	-5,96
Total	6 736,55

- **Les mesures de transfert** correspondent aux transferts mis en œuvre en LFI 2021 et en gestion 2021.
- **La GIPA :**

En 2020, le montant de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, s'élevait à 0,59 M€.

La dépense exécutée en 2021 s'élève à 1,4 M€ HCAS. Son niveau a été supérieur à celui de 2020 en raison du report de la majorité des paiements dus au titre de la GIPA 2020 sur 2021, lié à la publication tardive du décret portant ouverture de la campagne. 6 279 agents ont bénéficié de la GIPA en 2021.

- La ligne « **Autres** » de la rubrique « **Débasage de dépenses au profil atypique** » :

Cette ligne correspond au débasage des paiements réalisés en 2020 au titre du contentieux de l'ASA (11,1 M€ HCAS).

- **Les mesures dites « Bas salaires » :**

Le coût des mesures bas salaires s'élève à 7,7 M€ en 2021 pour un nombre de bénéficiaires estimé à 19 786 agents. Elles résultent du rehaussement du SMIC au 1^{er} octobre 2021 qui s'est traduit par :

- une revalorisation de l'indice minimum de traitement de la fonction publique à l'indice majoré 340. Pour le programme « Police nationale », les bénéficiaires correspondent aux agents des premiers échelons de la catégorie C des personnels administratifs, techniques et scientifiques ainsi qu'aux élèves et stagiaires du corps d'encadrement et d'application et aux élèves du corps de commandement ;
- une hausse de la rémunération des policiers adjoints.

- **Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) :**

Le glissement vieillesse technicité positif s'élève à 86,4 M€ HCAS contre 84,1 M€ HCAS en LFI 2021. Il représente 1,28 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le glissement vieillesse technicité négatif (ou effet de noria) s'élève à -49,4 M€ contre -40,3 M€ en LFI 2021. Il représente -0,6 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le GVT solde est donc de 36,9 M€ contre 43,8 M€ en LFI 2021. Il représente 0,73 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

- La ligne « **Autres** » de la rubrique « **Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA** » :

Elle correspond au rebasage de certaines dépenses ou recettes exécutées en 2021 à hauteur de 23,5 M€ HCAS. Elle inclut :

- 11,2 M€ HCAS correspondant aux dépenses réalisées au titre du contentieux de l'ASA en 2021 ;
- -34,8 M€ HCAS au titre des rétablissements de crédits.

- **La catégorie « Autres variations de dépenses de personnel » :**

Le montant de cette ligne s'élève à -3,4 M€ HCAS, correspondant aux variations constatées sur le programme 176 au cours de l'exécution 2021, notamment :

- les dépenses au titre des prestations sociales se sont élevées à 31,8 M€ HCAS correspondant à une augmentation de 2,6 M€ HCAS par rapport à l'exécution 2020 qui avait été marquée par l'impact de la crise sanitaire. Ces dépenses ont notamment été impactées par la mise en oeuvre des deux mesures suivantes :
 - le forfait mobilité durable (décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans la fonction publique de l'Etat), à hauteur de 238 833 € ;
 - la modification des modalités de calcul du capital décès (décret n°2021-176 du 17 février 2021 portant modification temporaire des modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit de l'agent public décédé). En 2021, la réforme du capital décès a bénéficié d'un financement interministériel à hauteur de 1,3 M € HCAS. Le coût global de la réforme est estimé à 2,1 M€ HCAS.
- la dépense exécutée au titre de la campagne d'indemnisation des heures supplémentaires s'élève à 45,2 M€ HCAS en 2021, soit une hausse de 18,1 M€ par rapport à la dépense constatée en 2020. La campagne a été versée sur la paie d'octobre pour 29 852 agents, dont 29 255 agents du CEA et 597 agents de la PTS. Compte tenu de la situation du titre 2, le responsable de programme a renforcé ses efforts pour réduire le stock d'heures supplémentaires de la police nationale. Les dépenses dédiées ont ainsi été supérieures de 18,95 M€ HCAS à l'enveloppe prévue en loi de finances initiale (26,5 M€ HCAS). L'indemnisation de plus de 3,5 millions d'heures supplémentaires a ainsi permis d'abaisser le stock de 19,4 millions à 16,5 millions d'heures au 31 décembre 2021, correspondant à un niveau antérieur à celui de 2008 ;
- la mobilisation des CRS est restée dynamique en 2021, en comparaison à l'exercice antérieur qui avait été particulièrement marqué par la crise sanitaire. Les CRS ont été principalement mobilisés sur des opérations de sécurisation, notamment celles du procès des attentats du 13 novembre 2015. Ces déplacements ont ainsi entraîné une dépense dynamique de l'IJAT par rapport à 2020 (+2,3 M€ HCAS). Pour autant, le maintien des mesures de prévention et de distanciation au sein des services ainsi qu'une reprise limitée des mouvements sociaux en fin d'année 2021 ont généré une moindre dépense liée à l'indemnisation des heures supplémentaires des CRS (-0,7 M€ HCAS par rapport à 2020) ;
- l'augmentation de la mobilisation des réservistes (+5,4 M€ HCAS). Pour rappel, 2020 avait été marquée par une sous-exécution importante liée à la crise sanitaire. Le renforcement du recours aux réservistes se retrouve notamment sur des missions de lutte contre l'immigration clandestine. La dépense totale s'élève à 29,7 M€ HCAS en 2021 ;
- la variation de plusieurs dépenses tend conjoncturellement à la baisse en 2021. Par rapport à 2020, la diminution de plusieurs enveloppes s'élève au total à -12,4 M€ HCAS. Les dépenses concernées correspondent principalement à des économies de constatations, dont la prime spéciale d'installation (-1,9 M€), le supplément familial de traitement métropole (-1,7 M€), l'indemnité de résidence à l'étranger (-0,7 M€) et l'indemnité dégressive (-0,9 M€) ;
- la prime covid versée en 2020 (14,3 M€ HCAS) n'a pas été reconduite en 2021 ;
- l'économie constatée au titre du jour de carence est supérieure de 0,4 M€ HCAS par rapport à 2020. La crise sanitaire avait eu pour conséquence la suspension du dispositif ;
- les économies résultant de la politique de substitution de personnels actifs par des personnels administratifs et techniques s'élèvent à 4 M€ et concernent 558 postes (pour un objectif de 500).

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	55 685	59 649	55 979	48 018	48 397	49 136
1175 – Personnels administratifs cat B	37 366	39 250	38 950	32 449	33 491	34 057
1176 – Personnels administratifs cat C	32 180	32 799	32 564	28 105	28 437	28 386
1162 – Personnels techniques	30 473	35 778	32 270	26 315	30 336	27 887
1165 – Ouvriers d'Etat	34 741	58 802	41 436	30 009	39 518	35 841
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	45 171	74 856	81 556	39 652	67 067	72 605
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	34 702	45 738	49 065	30 461	41 081	43 588
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	38 919	41 142	42 486	34 717	36 790	37 711
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	26 428	26 428	26 428	19 577	19 577	19 577

Ces coûts moyens intègrent les mesures catégorielles mises en œuvre en 2021.

En PLF 2021, les coûts moyens d'entrée et de sortie sont issus des données de l'exécution 2019.

En RAP 2021, les coûts moyens sont calculés à partir des dépenses de personnel constatées sur l'exercice 2021. La différence entre les coûts moyens inscrits en PLF et ceux exécutés tient également à la structure des entrées/sorties, à savoir la répartition des effectifs par catégorie statutaire (A, B et C) qui peut varier d'une année sur l'autre en fonction du schéma d'emplois et de la typologie des recrutements. C'est notamment le cas des catégories des personnels administratifs de catégorie A et des personnels techniques où le recrutement conséquent de contractuels entraîne une baisse des coûts moyens.

Le coût moyen par ETPT du programme est de 45 829 € hors CAS Pensions et de 67 667 € CAS compris. Il demeure relativement stable par rapport au coût moyen du RAP 2020 (+0,65 %) compte tenu des départs à la retraite.

Les dépenses et réductions de recettes suivantes sont exclues du calcul des coûts moyens par catégorie :

- les dépenses qui ne sont pas directement liées à une consommation du plafond d'emplois (réserve civile) pour un montant de 29,3 M€ ;
- les dépenses de rémunération des cadets pour 3,2 M€ (incluses dans la catégorie d'emplois des ADS), correspondants à l'allocation d'études et aux charges afférentes.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						537 940	893 343
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emploi fonctionnel dont poste HEA	1	A	Administratifs	12-2020	11	3 647	3 979
Création de points de NBI "Chefs SGO et postes SGAMI"	415	A,B,C	Administratifs	07-2020	6	175 850	351 700
Réexamen de l'IFSE	4 492	A,B,C	Administratifs et techniques	09-2020	8	358 443	537 665
Mesures statutaires						23 204 927	23 244 841
Repyramidage complémentaire pour les brigadiers-chefs et les majors de police		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2021	12	2 040 000	2 040 000
Mesure de relèvement des bas de grille des corps de catégorie C au 1er avril 2021		C	Administratifs	04-2021	9	119 741	159 655
Création d'un neuvième échelon pour les ouvriers d'Etat		OE	Ouvriers d'état	01-2021	12	54 751	54 751
Création d'emplois GRAF chez les ingénieurs des services techniques, hors	1	A	Techniques	01-2021	12	4 108	4 108

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
échelle A							
Création d'emplois fonctionnels d'ingénieurs en chef des services techniques du MI	3	A	Ingénieurs des services techniques	01-2021	12	18 678	18 678
Rapprochement des corps d'ADTIOM et d'ATPN	7	C	Techniques	01-2021	12	11 496	11 496
Extinction du corps des C-SIC et repyramidage vers les B SIC	16	B,C	Techniques	01-2021	12	69 170	69 170
Poursuite de la mise en oeuvre du GRAF du corps de conception et de direction	25	A	Corps de conception et de direction	01-2021	12	179 000	179 000
Décontingement de l'échelon spécial de commissaire divisionnaire	30	A	Corps de conception et de direction	01-2021	12	190 959	190 959
GRAF échelon sommital de grille	80	A	Corps de commandement	01-2021	12	505 375	505 375
Ratio pro-pro officiers de police	80	A	Corps de commandement	01-2021	12	30 504	30 504
Repyramidage du corps de conception et de direction	108	A	Corps de conception et de direction	01-2021	12	620 000	620 000
Création d'emplois supplémentaires de RULP et augmentation du contingent de l'échelon exceptionnel de major de police	131	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2021	12	563 947	563 947
Création d'un second concours interne de gardien de la paix	400	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2021	12	687 744	687 744
Reclassement des C PTS au sein des B PTS	1 491	A,B,C	Personnels PTS	01-2021	12	673 927	673 927
Réduction de la scolarité des élèves gardiens de la paix	4 010	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2021	12	10 260 000	10 260 000
Mise en oeuvre du protocole PPCR hors grade à accès fonctionnel	8 500	A	Corps de commandement	01-2021	12	3 619 944	3 619 944
Mise en oeuvre du protocole PPCR	10 700	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2021	12	1 840 000	1 840 000
Mise en oeuvre du protocole PPCR	10 804	A,B,C	Administratifs et techniques	01-2021	12	1 715 583	1 715 583
Mesures indemnitaires						26 619 442	26 619 442
Mesures en faveur de la PTS		A,B,C	PTS	01-2021	12	91 667	91 667
Prime de fidélisation territoriale dans la FPE ("prime 93")		A,B,C	Tous corps	01-2021	12	38 650	38 650
Impact de la revalorisation du taux horaire des heures supplémentaires à 13,25€ pour les CRS		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2021	12	1 002 208	1 002 208
Revalorisation des médecins (accords salariaux 2020)		A	Techniques	01-2021	12	9 925	9 925
Création de postes de chefs de service	24	A	Corps de commandement	01-2021	12	292 096	292 096
Création de 700 points de NBI des services des étrangers à la PP	35	A	Administratifs et techniques	01-2021	12	49 989	49 989
Impact de la création du SCN de la PTS	86	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2021	12	165 001	165 001
Revalorisation de l'indemnité de responsabilité et de performance du grade à accès fonctionnel	150	A	Corps de commandement	01-2021	12	336 600	336 600
Indemnité compensatrice des officiers (IRP)	213	A	Corps de commandement	01-2021	12	15 021	15 021
Revalorisation du référentiel des contrats (DGS)	500	A,B,C	Contractuels	01-2021	12	3 729 172	3 729 172
Extension de la prime de fidélisation à la CSP de Grenoble	518	A,B	Actifs	01-2021	12	30 000	30 000
Effet extension de l'augmentation de l'allocation de maîtrise au 1er janvier 2020 (30 euros)	3 376	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2021	12	2 550 000	2 550 000
Effet extension de l'augmentation de 0.5 % supplémentaire de l'ISSP en 2019	3 881	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2021	12	190 000	190 000
Réforme de la prime d'officier de police judiciaire	20 000	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2021	12	4 374 887	4 374 887

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Création d'une indemnité de travail de nuit	21 888	A,B,C	Tous corps	01-2021	12	11 821 217	11 821 217
Majoration de la prime de fidélisation	25 600	A,B	Actifs	01-2021	12	1 923 009	1 923 009
Total						50 362 309	50 757 626

Les mesures catégorielles se sont élevées à 50,4 M€ hors CAS Pensions en 2021 dont 19,8 M€ HCAS au titre de la poursuite de la mise en œuvre des protocoles de la police nationale :

- 12,6 M€ au titre du protocole du 11 avril 2016 comprenant notamment les mesures transposant le protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (7,2 M€ HCAS) ;
- 7,2 M€ au titre du protocole du 19 décembre 2018 comprenant les effets extension année pleine des mesures de revalorisation de l'indemnité sujétion spéciale police (ISSP) et de l'allocation de maîtrise à hauteur de 2,74 M€ HCAS, ainsi que la réforme de la prime d'officier de police judiciaire (4,37 M€ HCAS) et les mesures en faveur de la police technique et scientifique (0,1 M€ HCAS).

En gestion 2021, l'entrée en vigueur de plusieurs mesures catégorielles a été revue. La principale modification concerne la réforme des voies d'avancement du corps d'encadrement et d'application avec notamment l'avancement semi-automatique au grade de brigadier dès 25 ans d'ancienneté (ASA 25) et l'avancement accéléré pour les officiers de police judiciaire. L'entrée en vigueur de ces mesures est intervenue tardivement, avec la publication du décret du 29 septembre 2021 portant modification des procédures d'avancement au sein du corps d'encadrement et d'application de la police nationale. L'impact budgétaire de la mesure est reporté sur l'exercice 2022 : les avancements seront pris en charge en paye au cours du premier semestre 2022.

Par ailleurs, une enveloppe de 26,5 M€ est prévue en loi de finances initiale au titre de la résorption du stock d'heures supplémentaires des policiers. La campagne menée en 2021, présentée ci-dessus dans les variations de dépenses du programme, a permis d'abaisser le stock des heures supplémentaires à un niveau antérieur à celui connu en 2008. L'effort supplémentaire s'est ainsi élevé à +18,7 M€ pour une dépense totale de la campagne de 45,2 M€.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Logement	1 618	19 322 920		19 322 920
Famille, vacances	79 777	8 524 779		8 524 779
Autres	93	18 276 383		18 276 383
Total		46 124 082		46 124 082

Les moyens consacrés à l'action sociale se sont répartis comme suit :

– Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur du logement

Les deux principaux axes de la politique du logement ont enregistré une hausse de la consommation des crédits en 2021 : +25,7 % pour les crédits dédiés aux réservations de logements et +30,92 % pour le prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur.

- Sur le volet offre de logements, à la faveur de nombreuses opportunités, 445 nouveaux logements ont été réservés et 317 logements livrés en Île-de-France (+54 logements réservés et +116 logements livrés par rapport à 2020) pour un montant de 20,64 M€ en AE et 18,78 M€ en CP. 1346 agents du ministère de l'intérieur affectés en Île-de-France ont été logés dans le parc social ministériel.

- Concernant le dispositif du prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur (PTZMI), l'année 2021 a vu une reprise sensible du nombre de demandes et ce sont 271 nouveaux prêts et 323 dossiers d'assurance qui ont été financés dans le cadre de ce dispositif, pour un montant total de 0,45 M€ en CP.

En outre, un montant de 0,081 M€ en AE/CP a financé des dépenses diverses liées au logement et notamment, la taxe foncière de l'immeuble du Kremlin-Bicêtre destinée au logement des policiers affectés à la préfecture de police de Paris et au nouveau dispositif pour les agents en situation de rupture d'hébergement (hébergement d'urgence).

Cette politique active du logement contribue à la qualité de vie et à la fidélisation des personnels du ministère affectés en Île-de-France et dans les grands bassins d'emploi en région.

En 2021, les dépenses exécutées en matière de logement s'élèvent à 21,34 M€ en AE et 19,32 M€ en CP sur le titre 3.

– Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur de l'enfance

La politique ministérielle en faveur de l'enfance, au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère, vise à développer le nombre de places de crèche et des solutions de garde adaptées aux horaires atypiques (dispositif MAHMIQUE) au travers d'un réseau d'assistantes maternelles géré par le prestataire Mutualité Bretagne santé services, à contribuer par un complément ministériel au dispositif d'aides préfinancées pour la garde d'enfants (CESU) et à financer la prestation de l'arbre de Noël des enfants des policiers.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- la réservation de places en crèche : le parc ministériel de berceaux s'élève à 881 places au 31 décembre 2021 et a été financé pour un montant de 5,47 M€ en AE et 5,16 M€ en CP. 37 nouvelles places ont été créées en 2021 ;
- la réservation de 144 places en horaires atypiques (19h-7h) dont 98 nouvelles places pour un financement de 298 962 € en AE et 139 670 € en CP ;
- les dispositifs du chèque emploi service universel (CESU) permettant aux agents de financer leurs frais de garde d'enfants pour un montant de 1,11 M€ en AE/CP : l'extension à compter du 1^{er} mai 2021 du CESU monoparental aux départements d'outre-mer (hors Mayotte) et l'élargissement du CESU couple à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte) -auparavant réservé à l'Île-de-France- entraîne une progression très nette, de l'ordre de 53 %, du nombre de bénéficiaires :
 - le CESU monoparental 0-12 ans connaît un essor de 8 % avec 1 930 chéquiers délivrés contre 1 787 en 2020 ;
 - le CESU couple 6-12 ans enregistre une hausse de 94,6 % avec 3 711 chéquiers remis contre 1 907 en 2020.
- l'arbre de Noël, financé à hauteur de 2,11 M€ en AE/CP, a bénéficié à 73 111 enfants contre 78 321 enfants en 2020 soit une baisse de 7 % du nombre d'enfants.

Le montant du budget consacré à l'enfance en 2021 s'élève au total à 8,99 M€ en AE et 8,52 M€ en CP.

– Autres dépenses d'action sociale

En 2021, la police nationale a exécuté 18,32 M€ en AE et 18,28 M€ en CP, pour financer notamment :

- l'amende pour non-respect de l'emploi de personnes en situation de handicap auprès du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour 17,40 M€ en AE/CP ;
- 96 actions dédiées à l'aide à l'insertion des personnes handicapées pour un montant de 0,15 M€ en AE et 0,13 M€ en CP.

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles**GRANDS PROJETS INFORMATIQUES****GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL**

Le projet NEOPOL s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure. Il vise à doter les agents des forces de sécurité d'un outil numérique mobile sécurisé.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- équiper les agents de terminaux mobiles (téléphones ou tablettes) afin de leur permettre de réaliser une partie de leur mission en mobilité ;
- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la relation sécurité intérieure/population dans le cadre des missions de sécurité du quotidien ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les agents en les dotant d'outils numériques adaptés à leurs missions.

En mars 2021, l'accord cadre NEO a été renouvelé pour une durée de 4 ans avec une prévision de doublement du nombre d'équipements loués (100 000 terminaux contre 50 000 actuellement).

Année de lancement du projet	2014
Financement	0176-06
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	15,85	7,68	11,22	9,32	8,91	7,67	43,34	12,55	37,71	9,28	12,87	28,41	30,00	56,56	116,56	118,92
Titre 2	3,90	3,90	1,50	1,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	5,60	5,60	18,50	18,50
Total	19,75	11,58	12,72	10,82	11,41	10,17	45,84	15,05	40,21	11,78	15,37	30,91	35,60	62,16	135,06	137,42

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,90	137,42	+590,55 %
Durée totale en mois	60	144	+140,00 %

L'évolution du coût et de la durée du projet s'expliquent par la réussite de l'expérimentation conduite et par la décision de poursuivre le projet et de doubler le nombre d'équipements mis à la disposition des policiers.

A la suite de la réussite du premier marché, l'accord cadre NEO a donc été renouvelé. Ce nouveau support juridique prévoyait que l'ensemble des crédits d'engagement réservés à la location des terminaux soient engagés dès 2021 pour toute la durée du marché (31,7 M€).

Cet outil numérique mobile améliore l'efficacité et la rapidité du travail quotidien des forces de sécurité, augmentant ainsi leur présence sur le terrain et leur proximité avec les citoyens, tout en renforçant l'efficacité du contrôle.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

AOT-LOA / SÉLESTAT

L'opération de Sélestat concerne la construction d'un hôtel de police pour un montant actualisé de 17 M€. Cette construction de 675 m² de surface hors œuvre nette a été livrée le 31 mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006 et la LOA est conclue jusqu'en 2049.

	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE									
CP									
Investissement	8 000 000 779 121	8 000 000 717 180	0 125 873	0 125 873	0 134 903	0 59 223	0 133 215	0 142 198	0 6 684 690
Fonctionnement	1 000 000 1 000 000	1 000 000 351 668	0 0	0 16 244	0 0	5 748 5 748	0 0	0 0	0 0
Financement	8 000 000 2 416 578	8 000 000 2 294 871	0 256 948	0 256 948	2 252 572	189 978 189 978	0 252 572	0 244 569	0 4 577 761

AOT-LOA / MEAUX

L'opération de Meaux comprend la construction d'une annexe des services de la sécurité publique pour 257 agents et d'un cantonnement de CRS de 155 chambres. Les bâtiments, de plus de 8 810 m² de surface hors œuvre nette (SHON) ont été livrés en septembre 2008 pour un coût global de 63 M€ TTC. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE									
CP									
Investissement	34 285 824 15 870 331	34 285 824 16 571 078	0 2 187 456	0 2 058 592	0 2 157 740	0 2 165 103	0 2 262 822	0 2 374 309	0 9 433 166
Fonctionnement	8 301 284 8 301 284	8 301 284 8 301 284	727 271 727 271	868 925 868 925	898 903 898 903	995 108 995 108	929 915 929 915	961 997 961 997	1 080 630 1 080 630
Financement	12 698 686 12 698 686	12 584 509 12 584 509	623 543 623 543	662 731 662 731	574 407 574 407	576 375 576 375	480 364 480 364	380 138 380 138	1 057 038 1 057 038

Police nationale

Programme n° 176 Justification au premier euro

AOT-LOA / SAINT LOUIS

L'opération de Saint Louis correspond à la construction d'un hôtel de police pour 65 agents. Cet immeuble de 1 700 m² de surface hors œuvre nette (SHON) pour un montant de 11,8 M€ a été livré le 1^{er} mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2007 et la LOA est conclue jusqu'en 2041.

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	5 050 000	5 050 000	0	0	0	0	0	0	0
	621 117	694 235	94 610	94 610	100 267	124 438	106 263	112 617	4 014 766
Fonctionnement	1 821 840	1 821 840	0	0	0	85 347	0	0	0
	1 821 840	545 845	0	67 583	0	85 347	0	0	0
Financement	5 000 000	5 000 000	0	0	0	267 303	0	0	0
	2 114 431	2 112 914	218 783	218 783	213 125	267 303	207 130	200 776	2 045 755

AOT-LOA / SAINT-CYR AU MONT-D'OR

L'opération de Saint-Cyr au Mont-d'or, d'une surface totale de 1 962 m² de SHON, comprend 50 chambres pour la partie résidence, 2 salles de 30 places (modulables) et un amphithéâtre de 50 places pour la partie formation. Le coût global est de 14,5 M€ TTC.

La notification du contrat est intervenue en mai 2006 et le bâtiment a été livré en avril 2008. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

AE CP	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 532 500	8 532 500	0	0	0	0	0	0	0
	5 877 631	4 544 693	618 259	636 117	367 046	680 382	367 046	367 046	917 614
Fonctionnement	1 809 293	1 809 293	283 953	0	265 661	63 000	246 397	226 110	20 000
	1 809 293	1 809 293	283 953	0	265 661	63 000	246 397	226 110	20 000
Financement	3 255 805	3 255 805	137 060	0	134 060	129 911	63 000	0	0
	3 255 805	3 255 805	137 060	0	134 060	129 911	63 000	0	0

AOT-LOA / MONTEREAU, CHATEAU-THIERRY, VOIRON ET MEYZIEU

L'opération de **Montereau**, dont le coût global est de 18,9 M€ TTC, correspond à la construction d'un commissariat de police de 2 154 m² de SHON, pour un effectif de 96 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Château-Thierry** concerne la construction d'un commissariat de police de 1 879 m² pour 77 agents, pour un montant global de 17 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Voiron**, pour un montant total de 15,3 M€ TTC, comprend la construction d'un commissariat de police

de 1 590 m² de SHON, pour 90 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Meyzieu** concerne la construction d'un commissariat de police de 2 324 m² de SHON, pour 90 agents, pour une dépense totale de 16,3 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE								
	CP								
Investissement	41 019 970	41 019 970	0	0	0	0	0	0	0
	18 987 294	18 987 294	2 474 628	2 474 628	2 705 709	2 750 234	2 798 179	2 856 153	11 198 007
Fonctionnement	6 303 358	6 303 358	596 886	596 886	574 339	658 440	623 575	631 995	2 692 730
	6 303 358	6 303 358	596 886	646 892	574 339	658 440	623 575	631 995	2 692 730
Financement	10 613 136	10 613 136	837 348	837 348	719 491	722 246	761 464	518 489	1 608 644
	10 613 136	10 613 136	837 348	877 966	719 491	722 246	761 464	518 489	1 608 644

AOT-LOA / MULHOUSE

L'opération de Mulhouse, dont le coût global est de 83,2 M€, correspond à la construction d'un hôtel de police pour 424 agents (sécurité publique et police judiciaire). La livraison de cette construction de 8 383 m² de surface hors œuvre nette (SHON) a été effectuée le 3 octobre 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006. La LOA est conclue jusqu'en 2054.

	2019 et avant		2020		2021		2022	2023	2024 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE								
	CP								
Investissement	30 700 000	30 700 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 790 902	2 790 902	428 783	428 783	430 800	448 295	465 507	483 171	26 100 837
Fonctionnement	10 278 673	10 278 673	184 681	0	187 451	190 000	190 263	193 117	965 815
	10 278 673	1 685 860	184 681	183 459	187 451	190 000	190 263	193 117	965 815
Financement	40 500 000	40 500 000	0	0	0	0	0	0	0
	10 027 293	9 713 598	1 257 055	1 257 055	1 240 506	1 240 506	1 223 137	1 208 320	25 543 689

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 280 003 144	CP ouverts en 2021 * (P1) 1 122 117 775
AE engagées en 2021 (E2) 1 170 005 495	CP consommés en 2021 (P2) 1 117 386 300
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 79 912 062	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 715 487 265
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 30 085 588	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 401 899 035

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 1 021 681 140				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) -55 010 093				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 966 671 047	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 715 487 265	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 251 183 782
AE engagées en 2021 (E2) 1 170 005 495	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 401 899 035	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 768 106 460
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 1 019 290 242
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 754 433 673
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 264 856 569

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2021 concernent le domaine immobilier pour près de 60 % du total, à peu près également partagés entre investissement et fonctionnement (loyers et fluides). Les équipements et moyens mobiles représentent un peu moins de 20 %. Le solde est réparti entre informatique (10%), fonctionnement courant (10%) et action sociale (2 % environ).

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Ordre public et protection de la souveraineté**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 443 075 774 1 505 734 610	705	1 443 075 774 1 505 735 315	1 443 075 774 1 505 734 610	2 601	1 443 075 774 1 505 737 211
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	74 308 121 56 658 360	705	74 308 121 56 659 065	74 308 121 56 658 360	2 601	74 308 121 56 660 961
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 368 767 653 1 449 076 250		1 368 767 653 1 449 076 250	1 368 767 653 1 449 076 250		1 368 767 653 1 449 076 250

L'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre** c'est-à-dire, pour l'essentiel, la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ;

- **la protection**, sous ses différentes formes (protection des autorités et des personnalités, protection des bâtiments officiels et des lieux sensibles) qui peut être temporaire ou permanente ;

- **le renseignement**, qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (Gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions, et prévenir les troubles à l'ordre public.

20 810 ETP contribuent aux activités de l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » qui recouvre deux fonctions : « maintien de l'ordre et protection spécialisée » et « renseignement ».

Les 12 581 ETP de la fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » sont ainsi répartis :

- une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), de la sécurité publique, de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) et des directions territoriales de la police nationale (DTPN) ;

- la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID) et du service de la protection (SDLP) pour un total de 1 950 ETP.

Les effectifs compagnies républicaines de sécurité (CRS), sécurité publique (SP), préfecture de police (PP) et direction territoriale de la police nationale (DTPN) figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique, la préfecture de police et les directions territoriales de la police nationale (DTPN) créées le 1^{er} janvier 2020 en Guyane, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie et sur la base des données du système WinSG s'agissant des CRS.

La fonction « renseignement » intègre par convention la totalité des effectifs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et du service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS). Cependant, à Paris et dans les départements de la petite couronne, la fonction « renseignement » est assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police. Dans le reste du territoire, les effectifs des services du renseignement territorial de la sécurité publique y concourent également.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 443 075 774	1 505 734 610	1 443 075 774	1 505 734 610
Rémunérations d'activité	861 387 457	912 947 993	861 387 457	912 947 993
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	44 364 534	34 084 822	44 364 534	34 084 822
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	817 022 923	878 863 170	817 022 923	878 863 170
Cotisations et contributions sociales	577 347 351	589 402 312	577 347 351	589 402 312
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	29 719 593	22 422 373	29 719 593	22 422 373
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	547 627 758	566 979 939	547 627 758	566 979 939
Prestations sociales et allocations diverses	4 340 966	3 384 305	4 340 966	3 384 305
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	223 994	151 164	223 994	151 164
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	4 116 972	3 233 141	4 116 972	3 233 141
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		705		2 601
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		705		2 601
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets		705		2 601
Total	1 443 075 774	1 505 735 315	1 443 075 774	1 505 737 211

ACTION

02 – Sécurité et paix publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sécurité et paix publiques	3 314 207 356		3 314 207 356	3 314 207 356		3 314 207 356
	1 961 668 578		1 961 668 578	1 961 668 578		1 961 668 578
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	170 631 524		170 631 524	170 631 524		170 631 524
	100 275 753		100 275 753	100 275 753		100 275 753
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 143 575 832		3 143 575 832	3 143 575 832		3 143 575 832
	1 861 392 825		1 861 392 825	1 861 392 825		1 861 392 825

- **l'exercice de la police administrative**, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;
- **les fonctions d'accueil et de contact avec les usagers** (et en particulier celui des victimes) intègrent les forces de sécurité publique et de la préfecture de police ainsi que les compagnies de service général des CRS.

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe 47 594 ETP sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Ces effectifs sont composés de :

- 31 436 ETP pour la sécurité publique ;

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

- 11 822 ETP pour la préfecture de police (en particulier de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) ;
- 3 680 ETP pour les CRS ;
- 656 ETP pour les directions territoriales de la police nationale.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique, la préfecture de police et les directions territoriales de la police nationale et sur la base de données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 314 207 356	1 961 668 578	3 314 207 356	1 961 668 578
Rémunérations d'activité	1 978 493 788	1 178 245 701	1 978 493 788	1 178 245 701
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	101 872 957	60 087 088	101 872 957	60 087 088
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 876 620 831	1 118 158 613	1 876 620 831	1 118 158 613
Cotisations et contributions sociales	1 325 745 538	778 076 929	1 325 745 538	778 076 929
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	68 244 217	39 919 144	68 244 217	39 919 144
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 257 501 321	738 157 785	1 257 501 321	738 157 785
Prestations sociales et allocations diverses	9 968 030	5 345 947	9 968 030	5 345 947
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	514 350	269 521	514 350	269 521
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	9 453 680	5 076 426	9 453 680	5 076 426
Total	3 314 207 356	1 961 668 578	3 314 207 356	1 961 668 578

ACTION**03 – Sécurité routière**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Sécurité routière	461 553 183		461 553 183	461 553 183		461 553 183
	277 349 093		277 349 093	277 349 093		277 349 093
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 793 240		23 793 240	23 793 240		23 793 240
	14 311 213		14 311 213	14 311 213		14 311 213
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	437 759 943		437 759 943	437 759 943		437 759 943
	263 037 880		263 037 880	263 037 880		263 037 880

L'action 03 « Sécurité routière », dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route**, les missions de **police judiciaire** liées à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers ;
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (sensibilisation dans les écoles notamment).

Elle mobilise à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité, les services de la préfecture de police et aussi les effectifs des directions territoriales de la police nationale.

Elle participe également à la politique transversale « Sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le délégué interministériel à la sécurité routière est chef de file.

L'action 03 « Sécurité routière » regroupe 6 593 ETP. Ces effectifs sont composés de :

- 3 291 ETP de la sécurité publique ;
- 1 302 ETP de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) ;
- 1 905 ETP des CRS ;
- 65 ETP des directions territoriales de la police nationale.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique, la préfecture de police et les directions territoriales de la police nationale et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	461 553 183	277 349 093	461 553 183	277 349 093
Rémunérations d'activité	275 298 303	166 192 679	275 298 303	166 192 679
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	14 205 392	8 575 542	14 205 392	8 575 542
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	261 092 911	157 617 137	261 092 911	157 617 137
Cotisations et contributions sociales	184 864 916	110 410 956	184 864 916	110 410 956
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	9 516 126	5 697 205	9 516 126	5 697 205
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	175 348 790	104 713 751	175 348 790	104 713 751
Prestations sociales et allocations diverses	1 389 964	745 458	1 389 964	745 458
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	71 722	38 466	71 722	38 466
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	1 318 242	706 992	1 318 242	706 992
Total	461 553 183	277 349 093	461 553 183	277 349 093

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

ACTION**04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 042 954 836 1 527 721 996		1 042 954 836 1 527 721 996	1 042 954 836 1 527 721 996		1 042 954 836 1 527 721 996
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 704 743 797 198 506		53 704 743 797 198 506	53 704 743 797 198 506		53 704 743 797 198 506
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	989 250 093 730 523 490		989 250 093 730 523 490	989 250 093 730 523 490		989 250 093 730 523 490

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » intègre plusieurs aspects :

- **le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières** qui l'organisent ;
- **la sûreté des moyens de transports internationaux** (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

Ce sont principalement les effectifs de la police aux frontières, de la sécurité publique, des compagnies républicaines de sécurité et de la direction du renseignement de la préfecture de police qui concourent à cette action.

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » regroupe 14 494 ETP sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribue également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police, des CRS et des DTPN. À Paris et en Petite Couronne, les missions de police de l'immigration sont à titre principal assurées par une partie des effectifs de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police. Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante informatisée en ce qui concerne la sécurité publique, la préfecture de police et les directions territoriales de la police nationale et des données du système WinSG s'agissant des CRS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 042 954 836	1 527 721 996	1 042 954 836	1 527 721 996
Rémunérations d'activité	622 550 963	915 315 293	622 550 963	915 315 293
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	32 063 600	477 070 241	32 063 600	477 070 241
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	590 487 363	438 245 052	590 487 363	438 245 052
Cotisations et contributions sociales	417 266 525	609 835 805	417 266 525	609 835 805

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	21 479 256	319 505 263	21 479 256	319 505 263
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	395 787 269	290 330 543	395 787 269	290 330 543
Prestations sociales et allocations diverses	3 137 348	2 570 898	3 137 348	2 570 898
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	161 887	623 003	161 887	623 003
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	2 975 461	1 947 895	2 975 461	1 947 895
Total	1 042 954 836	1 527 721 996	1 042 954 836	1 527 721 996

ACTION

05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 141 688 239		3 141 688 239	3 141 688 239		3 141 688 239
	2 410 410 805		2 410 410 805	2 410 410 805		2 410 410 805
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	161 774 561		161 774 561	161 774 561		161 774 561
	107 378 831		107 378 831	107 378 831		107 378 831
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 979 913 678		2 979 913 678	2 979 913 678		2 979 913 678
	2 303 031 975		2 303 031 975	2 303 031 975		2 303 031 975

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire, c'est-à-dire :

- la **recherche** et la **constatation des infractions pénales**,
- le **rassemblement des preuves**,
- la **recherche des auteurs** et de leurs complices,
- leur **arrestation** et leur **déferrement** aux autorités judiciaires compétentes.

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » regroupe 44 325 ETP sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

Par convention, la totalité des effectifs de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police sont affectés à cette action. Une partie des effectifs de la direction centrale de la sécurité publique (37 % de son activité), de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, de la direction de l'ordre public et de la circulation et des directions territoriales de la police nationale contribue également à cette action, sur la base des restitutions de la main courante informatisée. Figurent également sur cette action, les effectifs affectés au Service National de Police Scientifique (SNPS).

Police nationale

Programme n° 176 Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 141 688 239	2 410 410 805	3 141 688 239	2 410 410 805
Rémunérations d'activité	1 875 341 270	1 444 018 277	1 875 341 270	1 444 018 277
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	96 586 780	64 614 673	96 586 780	64 614 673
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 778 754 490	1 379 403 605	1 778 754 490	1 379 403 605
Cotisations et contributions sociales	1 256 898 266	960 795 503	1 256 898 266	960 795 503
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	64 700 228	42 493 502	64 700 228	42 493 502
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 192 198 038	918 302 002	1 192 198 038	918 302 002
Prestations sociales et allocations diverses	9 448 703	5 597 025	9 448 703	5 597 025
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	487 553	270 656	487 553	270 656
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	8 961 150	5 326 368	8 961 150	5 326 368
Total	3 141 688 239	2 410 410 805	3 141 688 239	2 410 410 805

ACTION

06 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	751 546 396	1 085 937 946	1 837 484 342	751 546 396	1 016 473 135	1 768 019 531
	2 249 606 167	1 170 004 790	3 419 610 957	2 249 606 167	1 117 383 699	3 366 989 866
06.01 – Formation		21 728 067	21 728 067		21 728 067	21 728 067
		27 322 671	27 322 671		23 055 933	23 055 933
06.02 – Action sociale		31 204 635	31 204 635		30 334 635	30 334 635
		48 604 081	48 604 081		46 081 783	46 081 783
06.03 – Immobilier		63 738 505	63 738 505		59 740 656	59 740 656
	22 099	76 247 913	76 270 012	22 099	68 475 061	68 497 160
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		115 735 422	115 735 422		55 045 760	55 045 760
		93 587 539	93 587 539		72 049 546	72 049 546
06.07 – Soutien (autres dépenses)	711 286 850	853 531 317	1 564 818 167	711 286 850	849 624 017	1 560 910 867
	1 582 873 733	924 235 178	2 507 108 911	1 582 873 733	907 713 967	2 490 587 700
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	40 259 546		40 259 546	40 259 546		40 259 546
	666 710 334	7 408	666 717 743	666 710 334	7 408	666 717 743

L'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » (14 916 ETP) comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme et s'organise autour de trois pôles : **Commandement, études et coopération internationale ; Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels et Gestion des moyens.**

L'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement mutualisés entre les actions du programme figurent au sein de cette action : crédits immobiliers, crédits informatiques, programmes logistiques nationaux, formation, gestion des ressources humaines et financières, action sociale et en faveur de l'accompagnement des personnels.

La sous-action « Commandement, études et coopération internationale » rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5). Elle prend en compte les effectifs de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS), du cabinet du directeur général de la police nationale, de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) et de l'inspection générale des services (IGS) (audits, études et procédures disciplinaires).

La sous-action « Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels » regroupe le recrutement, la formation et la gestion des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) et la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale (DCRFPN). S'y ajoutent les directions zonales et territoriales au recrutement et de la formation (DZRFPN et DTRFPN), ainsi que les écoles de police.

La sous-action « Gestion des moyens » concerne les activités centrées sur les équipements, les infrastructures, l'informatique et la gestion financière. Les services concernés sont principalement l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) et les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	751 546 396	2 249 606 167	751 546 396	2 249 606 167
Rémunérations d'activité	448 594 673	1 344 953 823	448 594 673	1 344 953 823
06.07 – Soutien (autres dépenses)	424 652 154	943 558 168	424 652 154	943 558 168
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	23 942 519	401 395 655	23 942 519	401 395 655
Cotisations et contributions sociales	300 689 459	890 455 394	300 689 459	890 455 394
06.03 – Immobilier		22 099		22 099
06.07 – Soutien (autres dépenses)	284 489 165	625 986 345	284 489 165	625 986 345
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	16 200 294	264 446 950	16 200 294	264 446 950
Prestations sociales et allocations diverses	2 262 264	14 196 950	2 262 264	14 196 950
06.07 – Soutien (autres dépenses)	2 145 531	13 329 221	2 145 531	13 329 221
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	116 733	867 729	116 733	867 729
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	845 595 745	927 814 014	780 038 772	892 239 995
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	809 309 942	903 336 893	743 752 969	867 762 909
06.01 – Formation	21 728 067	26 727 168	21 728 067	22 559 750
06.02 – Action sociale	31 204 635	48 615 995	30 334 635	45 932 070
06.03 – Immobilier		21 795 688		18 678 731
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	109 739 752	80 697 021	48 960 079	48 599 284
06.07 – Soutien (autres dépenses)	646 637 488	725 493 614	642 730 188	731 985 665
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets		7 408		7 408
Subventions pour charges de service public	36 285 803	24 477 121	36 285 803	24 477 086
06.01 – Formation		418		383

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
06.07 – Soutien (autres dépenses)	36 285 803	24 476 703	36 285 803	24 476 703
Titre 5 : Dépenses d'investissement	201 137 928	200 930 306	197 230 090	185 252 260
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	195 504 624	189 390 245	191 485 511	167 339 721
06.01 – Formation		511 741		495 800
06.02 – Action sociale		14 712		14 712
06.03 – Immobilier	61 588 505	54 422 227	57 590 656	49 796 331
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	362 366	8 463 090	341 102	9 645 660
06.07 – Soutien (autres dépenses)	133 553 753	125 978 476	133 553 753	107 387 219
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	5 633 304	11 540 061	5 744 579	17 912 539
06.03 – Immobilier		29 999		
06.05 – SYSTÈME d'information et de communication : hors ACROPOL	5 633 304	4 427 429	5 744 579	13 804 602
06.07 – Soutien (autres dépenses)		7 082 634		4 107 937
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 618 273	39 547 126	33 618 273	38 261 444
Transferts aux ménages		-161 626		0
06.02 – Action sociale		-161 626		0
Transferts aux entreprises		2 405 525		2 338 244
06.07 – Soutien (autres dépenses)		2 405 525		2 338 244
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 567	27 483 284	27 991 567	27 483 284
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 991 567	27 483 284	27 991 567	27 483 284
Transferts aux autres collectivités	5 626 706	9 819 943	5 626 706	8 439 916
06.02 – Action sociale		135 000		135 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)	5 626 706	9 684 943	5 626 706	8 304 916
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	5 586 000	1 713 344	5 586 000	1 630 000
Dotations en fonds propres	5 586 000	1 713 344	5 586 000	1 630 000
06.01 – Formation		83 344		
06.03 – Immobilier	2 150 000		2 150 000	
06.07 – Soutien (autres dépenses)	3 436 000	1 630 000	3 436 000	1 630 000
Total	1 837 484 342	3 419 610 957	1 768 019 531	3 366 989 866

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement (titre 3) de la police nationale regroupent le fonctionnement courant des services, l'entretien des moyens mobiles, les équipements des fonctionnaires de police, la modernisation technologique et des systèmes d'information, les dépenses immobilières ainsi que les dépenses d'action sociale et certaines subventions.

Ces dépenses s'élèvent à 927,81 M€ en AE et 892,24 M€ en CP.

Les dépenses se répartissent entre les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) pour un montant de 903,34 M€ en AE et de 867,77 M€ en CP et les subventions pour charges de service public pour 24,47 M€ en AE et en CP.

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES : 216,17 M€ EN AE ET 236,5 M€ EN CP**

- Dépenses de fonctionnement courant : 82,77 M€ en AE et 82,78 M€ en CP

Ce poste de dépense regroupe :

- les achats courants hors immobilier et dépenses opérationnelles (matériel de bureau, téléphonie, reprographie, affranchissement, dépenses de cohésion et de représentation) représentant 33,61 M€ en AE et 39,59 M€ en CP ;
- les frais médicaux liés aux maladies professionnelles et accidents de service, lorsqu'ils sont réglés directement au praticien pour 14,22 M€ en AE et 14,19 M€ en CP ;
- les dépenses liées à l'indemnisation des gardiens de fourrière représentent 16,79 M€ en AE et 12,69 M€ en CP ;
- les prestations diverses et études ressortent à 18,15 M€ en AE et 16,30 M€ en CP.

- Dépenses de formation : 27,17 M€ en AE et 22,49 M€ en CP

Un montant de 8,92 M€ a été consommé pour la formation continue des personnels du périmètre de la police nationale, à savoir :

- les formations organisées par les directions zonales au recrutement et à la formation de la police nationale (préparation des policiers à la lutte contre la menace terroriste, développement des capacités d'investigation en lien avec les mutations technologiques et les évolutions de la criminalité, l'amélioration des relations police-population, développement des compétences managériales des encadrants et de la prévention des risques psychosociaux, maîtrise des outils informatiques et transmissions, la qualification officier de police judiciaire, etc.) ;
- les formations organisées par les structures de formation nationales qui répondent aux besoins des services et directions actives (animateurs activités physiques et professionnelles, tireur qualifié, personnes ressources aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs -NRBC-, permis C et D, stage motocycliste, etc.) ;
- les formations drones organisées par la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale pour 175 000 € ;
- les formations spécifiques des directions et services actifs dans leurs domaines métiers : formations en langues, techniques de protection rapprochée, réglementation transfrontalière, renseignement territorial sur les thématiques économiques et sociales, formations des sections de protection et d'intervention nouvelle génération, formations à la conduite spécialisée.

Ces crédits ont permis de financer, en outre, les formations professionnelles de mise à niveau ou d'amélioration des compétences des agents tout au long de leur carrière (formations des personnels administratifs, techniques et scientifiques, formations aux techniques d'enquêtes, aux techniques d'intervention, formations au renseignement, aux activités physiques et sportives, à la police technique et scientifique, à la gestion des ressources humaines et au management, à la prévention des risques, à la réinsertion des adjoints de sécurité, compte personnel de formation, etc.).

Par ailleurs, 4,6 M€ ont été exécutés dans le cadre de l'alimentation des élèves en formation initiale (gardiens de la paix, policiers adjoints et cadets de la République) et 2,7 M€ pour le financement des périodes d'alternance des élèves gardiens de la paix.

- Dépenses de déplacement et de changement de résidence : 85,03 M€ en AE et 110,35 M€ en CP

Le montant des dépenses en CP est nettement supérieur à ce qui avait été annoncé en PAP (+27,27 M€). Cet écart s'explique en totalité par le surcoût de l'hébergement des forces mobiles dans le respect des consignes sanitaires (recours systématique à un hébergement en chambres individuelles et prohibition des sanitaires collectifs).

Les frais de changement de résidence sont supérieurs aux prévisions, avec 9,5 M€ en CP (contre 7 M€ annoncés en PAP), mais équivalente à l'exécution 2020. Les congés bonifiés correspondent à ce qui avait été programmé avec un peu plus de 3,7 M€ exécutés.

- Dépenses d'alimentation : 16,29 M€ en AE et 15,97 M€ en CP

Ces dépenses sont légèrement inférieures au montant affiché en PAP (18,16 M€ en AE et 17,79 M€ en CP) en raison de la crise sanitaire. Si celle-ci a entraîné un surcoût notable des dépenses d'hébergement des CRS, elle a conduit à une moindre mobilisation hors zone de résidence, conduisant à une dépense moindre en matière alimentaire.

- Frais d'investigation, de renseignement, de protection et d'intervention (FIRPI) : 4,91 M€ en AE et CP

Ce montant est en légère hausse par rapport au PAP (0,2 M€) du fait de l'augmentation du nombre de mesures de protection permanentes de témoins et d'informateurs.

• **DÉPENSES RELATIVES AUX MOYENS MOBILES : 120,79 M€ EN AE et 116,89 M€ EN CP**

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens mobiles, pour un montant de 112,93 M€ en AE et 110,57 M€ en CP, sont supérieures en AE de 7,94 % et de 6,14 % en CP par rapport aux prévisions du PAP.

Les dépenses de fonctionnement liées aux moyens mobiles sont constituées :

- des dépenses d'entretien et de réparation, pour 50,27 M€ en AE et 48,66 M€ en CP, contre 42,31 M€ en AE et 42,29 M€ en CP annoncés en PAP. Cet écart est expliqué principalement par le surcoût lié à l'externalisation de l'entretien des véhicules et l'augmentation, en raison de la crise sanitaire, du coût des pièces détachées ;
- les frais de péage d'un montant de 9,77 M€ en AE et 9,33 M€ en CP, contre 10,22 M€ en AE et 9,79 M€ en CP annoncés en PAP. Cet écart s'explique par la diminution du nombre de trajets en période de crise sanitaire ;
- les dépenses de carburant d'un montant de 52,89 M€ en AE et CP contre 52,09 M€ affichés au PAP.

Il est à noter qu'un montant de 7,86 M€ en AE et 6,31 M€ en CP a été exécuté par erreur sur le titre 3 pour l'acquisition de véhicules.

• **DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES FONCTIONNAIRES DE POLICE : 109,57 M€ EN AE ET 129,13 M€ EN CP :**

Les crédits alloués à l'équipement des fonctionnaires de police et aux services chargés de leur soutien en 2021 s'élèvent à un montant de 109,57 M€ en AE et 129,13 M€ en CP. Ces crédits comprennent :

- les dépenses d'habillement, de protection et d'intervention pour 26,25 € en AE et 64,41 M€ en CP :

Ces dépenses regroupent le marché d'externalisation de l'habillement, le renouvellement des matériels de protection des policiers (gilets pare-balles légers et lourds, casques, boucliers, effets pare-coups, etc.) et d'intervention (menottes, bâtons de défense, béliers, matériels de franchissement, gazeuses lacrymogènes, etc.).

- les dépenses d'habillement ont représenté en 2021 -3,09 M€ en AE et 34,8 M€ en CP. En AE, l'exécution négative s'explique par la modification du plan de facturation du marché habillement intervenu en cours d'année qui a conduit à un retrait d'engagement d'un peu plus de 8 M€. En CP, l'écart entre la prévision du PAP et l'exécution s'explique d'une part par les difficultés des fournisseurs à produire les effets d'habillements en raison de la pénurie mondiale de matières premières et d'autre part par une sous-consommation sur le compte à points des policiers.

La répartition des dépenses d'habillement est la suivante :

- 0,6 M€ en AE et CP pour le fonctionnement du marché habillement ;
 - 2,2 M€ en AE et CP pour les tenues des spécialistes (1,7 M€ pour les tenues motos, 0,31 M€ pour les tenues montagne et 0,2 M€ pour les tenues d'intervention des unités spécialisées RAID et BRI) ;
 - 2,7 M€ en AE et CP pour les besoins spécifiques des services territoriaux ;
 - -8,59 M€ en AE et 29,3 M€ en CP pour les dépenses du marché habillement dont le compte à points des policiers, le paquetage des élèves et la constitution d'un stock de sécurité police nationale.
- les dépenses consacrées aux moyens d'intervention et de protection des forces de police se sont élevées à 29,34 M€ en AE et 29,6 M€ en CP. Elles comprennent notamment :
- *Les dépenses liées aux acquisitions d'équipements de protection et d'intervention engagées en centrale par le SAILMI pour 24,92 M€ en AE et 25,29 M€ en CP concernant notamment les équipements suivants :*
 - 5,4 M€ au titre des effets pare-coups ;
 - 1,1 M€ pour la commande de 3 359 gilets pare-balles individuels dont 1 613 masculins et 1 746 féminins ;
 - 1,3 M€ pour les boucliers MO et bâtons de défense ;
 - 4,6 M€ pour les dépenses de casques pare-coups MO et pare-balles ;
 - 1 M€ pour les casques des motocyclistes (et pièces détachés pour le MCO);

- 1,3 M€ en pour les boucliers balistiques d'intervention souples et rigides ;
 - 0,4 M€ en pour près de 5 900 paires de menottes ;
 - 1,1 M€ en AE pour un peu plus de 30 000 diffuseurs lacrymogènes, 8 950 paires de bouchons auriculaires et 2 500 masques à gaz utilisés dans le cadre du maintien de l'ordre ;
 - 0,4 M€ pour les gilets porte-plaques balistiques ;
 - 3,7 M€ en AE et 2,96 M€ en CP pour les matériels de vision dont 15 700 lampes tactiques individuelles Klarus ;
 - 0,7 M€ de matériels de secours (trousses, Aérosols micro dap diphoterine pour le nettoyage des yeux lors des manifestations) ;
 - 0,6 M€ pour des dispositifs d'interception de véhicules (légers et lourds) ;
 - 0,3 M€ pour des béliers et des ouvre-portes hydrauliques ;
 - 0,3 M€ pour les matériels spécifiques de la CRS 8 ;
 - 0,2 M€ pour les matériels spécifiques d'intervention du RAID
 - 0,2 M€ dans le cadre du référendum en Nouvelle-Calédonie ;
 - 1,1 M€ pour l'acquisition de matériels COVID.
- *Les dépenses directement effectuées par les services (4,42 M€ en AE et 4,31 M€ en CP) correspondant aux achats spécifiques (DCCRS, SNPS, PAF et PJ notamment).*

Enfin, 1,03 M€ en AE et 0,43 M€ en CP ont été imputés par erreur en titre 5 sur des dépenses de fonctionnement.

L'écart entre la LFI et l'exécution des crédits (+6,51 M€ en AE et +6,23 M€ en CP) s'expliquent par l'acquisition en avance de phase des équipements (gilets pare-balle, casques de maintien d'ordre et bouclier de maintien de l'ordre) en raison de la caducité des marchés et en prévision de l'augmentation des coûts unitaires.

- Achat d'armement et de munitions pour 26,44 M€ en AE et 14,72 M€ en CP

En 2021, 12,19 M€ en AE et 4,35 M€ en CP ont été consacrés à l'armement des policiers pour notamment :

- 2,2 M€ en AE ont été consacrés au renouvellement des armes (Glock 17 et 26, HK417 et HKG36, fusils à pompe et lanceurs multi-coups) dont 0,2 M€ pour l'armement du RAID ;
- 0,6 M€ ont été engagés pour les périphériques et accessoires (viseurs principalement) ;
- 1,2 M€ en AE ont permis la commande des accessoires (étuis et ceinturons) dont 4 000 étuis mi-cuisse pour les effectifs BAC, cynophiles et motocyclistes des filières sécurité publique, police aux frontières, CRS ;
- 6,7 M€ en AE et 3,23 M€ en CP pour l'acquisition de 1 650 PIE T7 et accessoires ;
- 0,89 M€ en AE et 0,77 M€ en CP ont été consacrés aux dépenses de reconditionnement des armes par l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN).

Le solde des crédits (0,6 M€ en AE et 0,35 M€ en CP) est lié aux dépenses réalisées directement par les services et les SGAMI notamment pour l'entretien des armes.

L'écart entre les données du PAP et l'exécution (+6,29 M€ en AE et -0,94 M€ en CP) s'explique en AE par :

- l'acquisition de PIE et accessoires en avance de phase ;
- la mobilisation du dégel de la réserve de précaution afin d'optimiser les stocks d'armes.

En CP, le faible niveau de consommation s'explique par la pénurie mondiale des matières premières notamment du plastique et par conséquent d'un niveau de livraison assez faible sur l'exercice 2021.

En ce qui concerne les munitions des forces de police, 14,25 M€ en AE et 10,37 M€ en CP ont été consommés, avec la répartition suivante :

- 6,6 M€ en AE et 1,72 M€ en CP pour la commande d'un peu plus de 26 millions de munitions d'instruction et de service (dont 17 millions de munitions d'entraînement 9 mm) ;
- 7,63 M€ en AE et 4,17 M€ en CP pour la commande de 430 000 dispositifs de maintien de l'ordre (grenades, dispositifs de propulsion à retardement et bouchons allumeurs) ;
- 4,46 M€ en CP correspondant à des dépenses engagées en 2020 sur des munitions notamment de PIE ;

- 21 657 € en AE et 19 655 € en CP pour les dépenses liées aux munitions par les services déconcentrés.

L'écart entre la LFI et l'exécution constatée (+5,01 M€ en AE et +1,13 M€ en CP) s'explique par :

- l'acquisition de 20 000 grenades de désencerclement afin d'optimiser les stocks ;
- la finalisation, grâce à la fongibilité asymétrique, de l'acquisition de munitions spécialisées ;
- l'achat des munitions des PIE T7 afin de procéder aux formations sur le terrain.

-Les dépenses liées aux matériels d'analyses et de détection et aux consommables PTS : 20,66 M€ en AE et 18,84 M€ en CP

- Concernant les dépenses PTS, 11,35 M€ en AE et 9,52 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition des consommables du service national de la police scientifique (SNPS).
- Pour les acquisitions de matériels d'analyse et de détection, 9,31 M€ en AE et 9,32 M€ en CP ont été consommés dont notamment :
 - 4,8 M€ pour l'acquisition d'environ 1 160 000 kits (kits de dépistage drogue salivaire et urinaire, kits d'identification drogue, kits de prélèvement buccal, kits de prélèvement de traces biologiques) ;
 - 1,4 M€ pour l'acquisition de matériels de sécurité routière dont 156 cinémomètres et 169 éthylomètres (ainsi que les embouts buccaux des éthylomètres) ;
 - 0,5 M€ au titre des matériels de fraude documentaire pour la DCPAF.

Les autres dépenses correspondent aux achats effectués par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) pour du mobilier et du petit matériel mais également par l'ECLPN pour les pièces détachées et les équipements nécessaires à l'aménagement des véhicules ainsi que les dépenses d'entretien de ces matériels. Ces dépenses ont représenté 35,26 M€ en AE et 30,26 M€ en CP en 2021. De plus, 0,97 M€ en AE et 0,89 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition de matériels lourds. Ces dépenses ont été imputées par erreur sur du titre 5.

Enfin, en ce qui concerne les erreurs d'imputation, 5,82 M€ en AE et 4,09 M€ en CP ont été imputés sur l'activité « mobilier et matériels » (titre 3) en lieu et place de l'activité « matériels lourds » (titre 5).

- **DÉPENSES DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 137,61 M€ EN AE ET 103 M€ EN CP**

En 2021, 137,61 M€ en AE et 103 M€ en CP ont été dépensés en titre 3 pour la modernisation technologique et les équipements SIC.

Ces dépenses comprennent :

- 55,39 M€ en AE et 52,77 M€ en CP pour les dépenses dites du « sac-à-dos numérique de l'agent », dont :
 - 9,1 M€ en AE et 10,7 M€ en CP liés à l'acquisition ou renouvellement de brevets et licences métiers de la police nationale ;
 - 44,31 M€ en AE et 40,30 M€ en CP pour les dépenses d'acquisition et de renouvellement des consommables informatiques (visio, serveur, casques, matériels téléphoniques, etc.) et leur entretien ;
 - 1,98 M€ en AE et 1,77 M€ en CP consacrés aux équipements des commissariats et des radios des fonctionnaires ;
- 9,40 M€ en AE et 15,53 M€ en CP dédiés aux équipements radios des véhicules de police (nouvelle radio TPH 900), aux équipements y compris discrets, aux terminaux radios individuels et à leur maintenance ;
- 16,22 M€ en AE et 13,18 M€ en CP pour le maintien en condition opérationnelle les systèmes d'information et des équipements liés de la police nationale ;
- 50,36 M€ en AE et 17,83 M€ en CP consacrés aux grands projets technologiques de la police nationale (doublement du parc des tablettes Néopol, premières étapes du déploiement de PC storm, cybercrim et acquisition des caméras piétons et serveurs.) ;
- enfin, 6,24 M€ en AE et 3,69 M€ en CP ont été imputés en dépense de fonctionnement en lieu et place de dépenses d'investissement (développement d'applications, équipements et matériels). De manière similaire, 9,84 M€ en AE et 14,02 M€ en CP ont été imputés en titre 5 sur des dépenses assimilées au fonctionnement.

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique principalement en AE (-17,25 M€) par la diminution importante des coûts du marché Néo 2 au regard des prévisions. En CP, cet écart (+22,86 M€) s'explique d'une part par la réception des équipements acquis en avance de phase sur les crédits de la fin de l'année 2020 et par l'augmentation du coût d'acquisition des caméras piétons.

- **DÉPENSES IMMOBILIÈRES : 273,88 M€ EN AE ET 236,2 M€ EN CP**

Les dépenses immobilières comprennent notamment :

- les loyers de droit commun, qui représentent 92 M€ en AE et 69,81 M€ en CP ;
- les dépenses liées aux opérations immobilières de type LOA, représentant 2,96 M€ en AE et 5,52 M€ en CP ;
- la dépense liée à l'énergie et aux fluides, qui atteint 40,42 M€ en AE et 45,11 M€ en CP ;
- les autres dépenses de fonctionnement courant immobilier (travaux d'aménagement et d'entretien, nettoyage et gardiennage des locaux) qui représentent un total de 115,19 M€ en AE et 96,19 M€ en CP, soit 32,56 M€ d'AE et 17,11 M€ de CP de plus que le montant inscrit en PAP, ce qui traduit l'effort particulier d'amélioration de l'environnement professionnel des policiers poursuivi en 2021.

Le solde des dépenses de fonctionnement immobilier, soit environ 23,25 M€ en AE et 19,57 M€ de CP représente la part non immobilisable de dépenses liées aux opérations d'investissement (études et travaux connexes).

- **DÉPENSES D'ACTION SOCIALE : 48,66 M€ EN AE ET 45,97 M€ EN CP**

Les dépenses de l'action sociale sont détaillées dans les éléments transversaux du programme.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 0,39 M€ EN AE ET 0,38 M€ EN CP**

En 2022, les subventions versées sur crédits de fonctionnement hors action sociale atteignent 0,39 M€ en AE et 0,38 M€ en CP.

Les principaux bénéficiaires des subventions sont la ligue nationale motocycliste de la police nationale (0,26 M€) et la fondation Jean Moulin (30 000 €).

Le solde concerne principalement des subventions à associations ayant un objet en rapport avec les missions de la police nationale.

À noter qu'en 2021, la subvention à la fédération sportive de la police nationale (FSPN) d'un montant de 2 885 314 M€ a été imputé par erreur sur le titre 6.

- **SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 24,16 M€ EN AE ET EN CP.**

Une subvention est allouée au titre des charges de service public à l'école nationale de la police nationale (ENSP) pour un montant de 27,13 M€ en AE et en CP.

De plus, à la suite de la dissolution de l'INPS, celui-ci a procédé à la restitution de 2,97 M€, donnant lieu à rétablissement de crédits.

- **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

En 2021, les dépenses d'investissement du programme « Police nationale » s'élèvent au total à 200,93 M€ en AE et 185,25 M€. Ces crédits sont destinés à financer les dépenses d'informatique, d'immobilier, de moyens mobiles et d'équipements.

- **DÉPENSES D'INFORMATIQUE : 30,28 M€ EN AE ET 31,4 M€ EN CP**

En 2021, le programme police nationale a porté dans le cadre de ses investissements :

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

- l'acquisition d'équipements technologiques à hauteur de 1,27 M€ en AE et 0,4 M€ en CP ;
- le développement des systèmes d'informations de la police pour 1,53 M€ en AE et 5,84 M€ en CP ;
- le financement en investissement des équipements et projets informatiques et technologiques de la police pour 10,80 M€ en AE et 5,69 M€ en CP (LAD, IMSI, Kiosk) ;
- 3,99 M€ en AE et 8,26 M€ en CP dans le cadre des projets technologiques de la police et de leur entretien imputés en titre 5 sur des activités de titre 3 (cybercrim, MERCURE, PC STORM, etc.).

En outre, certaines dépenses de fonctionnement ont été imputées en T5, telles que :

- 6,83 M€ en AE et 5,46 M€ relatives aux brevets et développement de logiciel ;
- 1,72 M€ en AE et 1,47 M€ relatives aux consommables, matériels informatiques et télécoms ;
- 4,14 M€ en AE et 4,28 M€ en CP notamment pour l'acquisition et le MCO des systèmes LAPI.

L'écart entre la prévision et l'exécution (24,3 M€ en AE et 25,3 M€ en CP) s'explique par la prise en charge de dépenses non programmées mais urgentes (Main courante police nationale - MCPN), Mon commissariat.fr, plate-forme OFAST, etc.) et par les erreurs d'imputation.

- **DÉPENSES D'IMMOBILIER : 57,55 M€ EN AE ET 55,7 M€ EN CP**

Ces dépenses incluent les opérations d'investissement de la direction générale de la police nationale (DGPN) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ).

En 2021, les dépenses consacrées à l'immobilier de la police nationale ont été exécutées à hauteur 57,55 M€ en AE et 55,7 M€ en CP. Ces montants ont été complétés par des crédits du volet immobilier du plan de relance de l'économie.

À titre informatif, les projets finalisés et livrés en 2021 sont :

- construction de l'hôtel de police de Fort-de-France (972) ;
- relogement de l'hôtel de police de Lyon Berliet (69) ;
- construction de l'hôtel de police de Carcassonne ;
- réhabilitation du commissariat de police de Saint-Cloud ;
- construction du stand de tir de Rungis (94) ;
- relogement du commissariat de police de Villefranche sur Saône ;
- construction du stand de tir du Mans ;
- réhabilitation du commissariat de police de Poissy (78).

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement affectés au titre de l'exercice budgétaire 2021 sur les principaux investissements immobiliers de la police nationale se répartissent comme suit :

Libellés des opérations d'investissement	Programme budgétaire	Enveloppe budgétaire	Coût global actualisé	Au 31/12/2021	
				AE affectées	CP consommés (en M€)
CCOS (centre de commandement des transports)	176	Triennal 2015-2017	6 050 000	43 581	2 724 821
Réhabilitation CP Saint-Cloud	176	Triennal 2015-2017	5 186 000	200 000	2 304 935
Construction HP Carcassonne	176	Triennal 2015-2017	14 450 000	100 000	1 209 354
Extension et Restructuration Commissariat de Police de Béziers	176	Triennal 2015-2017	14 217 795	3 310 000	26 850
Extension HP Pau	176	Triennal 2015-2017	9 350 000	-	2 942 727
Construction HP Fort de France	176	Triennal 2015-2017	37 446 000	914 319	2 526 083
Construction HP Annecy	176	Triennal 2018-2020	28 500 000	28 000 000	41 324
Relogement CP Villefranche S/Saône	176	Triennal 2018-2020	3 500 000	-	1 148 532
Construction CP Aulnay-sous-Bois	176	Triennal 2018-2020	19 950 000	250 000	456
Réaménagement 36 Quai des Orfèvres (complément plan de relance)	176	Triennal 2018-2020	41 000 000	204	169 505

Restructuration-extension cantonnement CRS Vélizy	176	Triennal 2018-2020	25 780 000	300 000	36 717
Relogement du CP'Epinay-sur-Seine	176	Triennal 2018-2020	13 350 000	250 000	456
Construction HP Amiens	176	Triennal 2018-2020	31 000 000	-	1 011 984
Marseille Sainte-Anne regroupement des services SP	176	Triennal 2018-2020	5 392 000	2 000 000	1 307 819
Relogement CP Rodez	176	Triennal 2018-2020	6 116 000	616 000	19 967
Restructuration CP Merignac et intégration DZRFPN	176	Triennal 2018-2020	8 446 800	-	901 454
CYNODEX Biscarrosse	176	Triennal 2018-2020	10 116 000	9 900 000	220 426
Construction CP Epernay	176	Triennal 2018-2020	7 720 000	60 000	232 187
Réhabilitation HP Montbéliard	176	Triennal 2018-2020	1 718 000	-	806 300
Construction stand de tir l'HP Mans-Paixhans	176	Triennal 2018-2020	2 200 000	-	517 729
Relogement de la DZCRS de Rennes	176	Triennal 2018-2020	5 980 000	-	1 393 495
Construction HP Basse Terre (Guadeloupe)	176	Triennal 2018-2020	15 953 998	-	856 265
ENSP Canne-Ecluses : mise aux normes électriques	176	Triennal 2021-2023	4 500 000	-	155 452
ENSP Canne-Ecluses : augmentation de la capacité pédagogiques (dojos, salles de cours...)	176	Triennal 2021-2023	4 800 000	3 050 000	15 223
Relogement du RAID de Marseille sur le port (complément plan de relance)	176	Triennal 2021-2023	5 100 000	2 295 000	31 941
Création stand de tir Cenon	176	Triennal 2021-2023	2 653 790	1 580 000	341 924
Construction commissariat de Royan - surcoût plan de relance	176	Triennal 2021-2023	6 623 000	1 700 000	13 314
Caserne Serret - Réfection de toitures et Remplacement des menuiseries extérieures / Réfection du réseau de chauffage (complément plan de relance)	176	Triennal 2021-2023	4 200 000	1 100 000	-
HP de Rennes – Menuiseries extérieures	176	Triennal 2021-2023	1 600 000	800 000	40 615

• **ACQUISITION DE MOYENS MOBILES : 103,17 M€ EN AE ET 89,15 M€ EN CP**

En 2021, le programme police nationale a mobilisé 103,17 € en AE et 89,15 € en CP afin de procéder au renouvellement du parc automobile de la police nationale.

Ces crédits ont permis d'atteindre l'objectif ministériel de renouvellement de 25 % du parc léger entre 2020 et 2021 et d'atteindre les 50 % de renouvellement en 2022.

Le programme police a acquis 3 719 véhicules dont la répartition est la suivante :

- 67,26 M€ en AE et 63,76 M€ en CP pour 2 646 véhicules légers 4 roues ;
- 8,79 M€ en AE et 7,56 M€ en CP pour 699 véhicules 2 roues ;
- 25,61 M€ en AE et 17,07 M€ en CP pour 374 véhicules lourds (256 VR/VAAT, 40 camions et 35 camions ateliers, 9 ELE, 2 véhicules de type Centigon pour le RAID, 6 bus pour la formation, des véhicules blindés pour le SDLP et 5 moyens nautiques dont 1 intercepteur pour Mayotte) ;
- 1,51 M€ en AE et 0,76 M€ en CP pour les véhicules divers (tête de série notamment, expérimentation, etc.).

Par ailleurs, le programme police a bénéficié des crédits du plan de relance du programme 362 à hauteur de 23,6 M€ en AE et 18,9 M€ en CP pour l'acquisition de 696 véhicules à motorisation hybride et thermique.

En somme, le programme police a procédé au renouvellement de 4 415 véhicules sur l'exercice 2021 (sur les programmes 176 et 362).

Enfin, 7,86 M€ en AE et 6,30 M€ en CP ont été imputés sur ces activités en dépenses de fonctionnement en lieu et place de dépenses d'investissements.

L'écart entre les données du PAP et du RAP (29,89 M€ en AE et 43,9 M€ en CP) s'explique en partie par les erreurs d'imputation de titre. Pour les AE, cet écart s'explique par l'absence de certains marchés de véhicules (marché des véhicules d'occasion, de certains segments des motocyclettes). En CP, la sous-consommation s'explique par l'allongement des délais de livraison des véhicules en raison de la pénurie mondiale de semi-conducteurs.

- **DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS : 10,88 M€ EN AE ET 8,22 M€ EN CP**

En 2021, 10,89 M€ en AE et 8,22 M€ en CP ont été consacrés à l'achat de mobiliers, matériels et équipements lourds.

Ces dépenses comprennent notamment ;

- 0,56 M€ en AE et 0,47 M€ en CP pour l'acquisition de matériels lourds notamment pour les CRS (mess) ;
- 1,03 M€ en AE et 0,43 M€ en CP sur les moyens de protection et d'intervention et notamment les équipements technologiques immobilisables (jumelles, binoculaires, etc.) ;
- 3,23 M€ en AE et 2,98 M€ en CP sur les dépenses PTS et notamment l'acquisition d'équipements à forte valeur ajoutée pour les laboratoires de police scientifique (plateforme multi-analytique, chaîne analytique, évaporateur carbone, etc.).
- 5,83 M€ en AE et 4,1 M€ en CP dont 1,87 M€ pour l'ECLPN et 2,1 M€ pour les services de sécurité intérieure pour l'acquisition de mobilier et matériels lourds. Il est à noter qu'une partie de ces dépenses ont fait l'objet d'erreur d'imputation dans le libellé d'activité. Ces dépenses couvrent, les acquisitions des équipements de l'ECLPN, du centre de recherche et d'expertise de la logistique (CREL), mais aussi des matériels au titre de la lutte contre la fraude documentaire (stations portables de contrôle de documents) pour la police aux frontières et la sécurité intérieure.

En outre, des dépenses de fonctionnement courant ont été exécutées à tort en titre 5 pour un montant de 0,23 M€ en AE et 0,24 M€ en CP.

L'écart entre les données du PAP et du RAP (10,39 M€ en AE et 7,72 M€ en CP) s'explique essentiellement par :

- la fusion de l'institut national de police scientifique (INPS) et du service central de la police scientifique (SCPTS) au sein du Service national de police scientifique (SNPS), entraînant des dépenses auparavant financées par le budget d'investissement de l'INPS qui était un opérateur ;
- l'augmentation de manière significative des crédits accordés dans le cadre du plan franco-britannique SANDHURST (passage de 6 M€ en 2020 à 66M€ en 2021 non programmés dans le cadre du PAP).

- **DÉPENSES D'INTERVENTION : 39,55 M€ EN AE ET 38,26 M€ EN CP**

Les dépenses d'intervention ont été exécutées à hauteur de 39,55 M€ en AE et 38,26 M€ en CP.

Elles comprennent notamment :

- la participation de l'État au budget spécial de la préfecture de police pour 27,48 M€ en AE et CP. Cette dépense couvre à titre principal le forfait SGAMI, correspondant au remboursement des dépenses de personnel des agents de la Ville de Paris effectuant des missions au profit des services de police ;
- la contribution versée à INTERPOL pour 3,3 M€ en AE et CP ;
- les subventions versées aux organisations syndicales pour 1,46 M€ en AE et CP ;
- une contribution au fonctionnement du numéro d'urgence 114 (CHRU de Grenoble) : 420 K€ .

Par ailleurs, un montant de 2,88 M€ en AE et CP de subventions destinées notamment à la fédération sportive de la police nationale, initialement programmé en titre 3, a été exécuté en titre 6, expliquant ainsi l'écart observé entre la prévision et la dépense constatée. Cet écart s'explique également par la non-prise en compte en programmation initiale du financement de CIVIPOL exécutés sur des fonds européens.

- **DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES : 1,71 M€ EN AE ET 1,63 M€ EN CP**

Les dépenses d'opérations financières exécutées à hauteur de 1,71 M€ en AE et 1,63 M€ en CP comprennent :

- une dotation en fonds propres de 0,57 M€ en AE et en CP versée à l'ENSP pour le financement de travaux immobiliers ;
- une contribution à la réhabilitation du 36 quai des Orfèvres à hauteur de 1,06 M€ versée à l'agence publique pour l'immobilier de la Justice.

Les autres montants relèvent d'erreurs d'imputation ou d'opérations ponctuelles.

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	4 600 000	4 600 000	2 150 000	2 150 000		
Dotations en fonds propres	4 600 000	4 600 000	2 150 000	2 150 000		
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice (P310)					1 060 000	1 060 000
Dotations en fonds propres					1 060 000	1 060 000
Universités et assimilés (P150)					6 800	
Dotations en fonds propres					6 800	
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)					313 171	313 171
Subventions pour charges de service public					313 171	313 171
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	26 946 848	27 567 084	28 667 636	28 667 636	27 700 000	27 700 000
Subventions pour charges de service public	25 655 000	25 655 000	27 731 636	27 731 636	27 130 000	27 130 000
Dotations en fonds propres	1 291 848	1 912 084	936 000	936 000	570 000	570 000
INPS - Institut national de police scientifique (P176)	11 200 000	11 200 000	11 054 167	11 054 167		
Subventions pour charges de service public	8 500 000	8 500 000	8 554 167	8 554 167		
Dotations en fonds propres	2 700 000	2 700 000	2 500 000	2 500 000		
Total	42 746 848	43 367 084	41 871 803	41 871 803	29 079 971	29 073 171
Total des subventions pour charges de service public	34 155 000	34 155 000	36 285 803	36 285 803	27 443 171	27 443 171
Total des dotations en fonds propres	8 591 848	9 212 084	5 586 000	5 586 000	1 636 800	1 630 000

La réalisation 2021 en hausse comparée à 2020 traduit le besoin de financement complémentaire pour faire face à la hausse de la taille des promotions d'élèves officiers.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	Réalisation 2020	0	265	8	1	2	0
	Prévision 2021	0	287	8	0	2	0
	Réalisation 2021	0	278	7	0	0	0
INPS - Institut national de police scientifique	Réalisation 2020	869	0	0	0	0	0
	Prévision 2021	0	0	0	0	0	0
	Réalisation 2021	0	0	0	0	0	0
Total	869	265	8	1	2	0	
	0	287	8	0	2	0	
	0	278	7	0	0	0	

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'ENSP continue d'améliorer l'exécution de son plafond d'emplois LFI, qui est passé de 92,3 % en 2019 à 94,3% en 2020 et à 96,8 % en 2021 (277,8 ETPT pour un plafond d'emplois de 287 ETPT).

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	287	278

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	4	0

Le plafond d'emploi LFI de l'ENSP est passé de 281 en 2020 à 287 en 2021. Cette augmentation est conforme aux engagements pris par le DGPN en septembre 2018 de créer 32 ETPT à l'ENSP entre 2019 et 2023 pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves à l'ENSP (soit une augmentation des ETPT de 12 % entre 2019 et 2023 pour une augmentation des élèves de 234 % sur la même période). En 2021, la consommation de l'ENSP est de 278 ETPT sous plafond, toute catégorie d'emplois confondus (titulaires et contractuels), avec un niveau de consommation 2021 en progression par rapport à 2020, résultant majoritairement de recrutements de contractuels de courte durée.

Police nationale

Programme n° 176 | Opérateurs

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le bilan 2021 de l'ENSP est le suivant :

1 – L'activité de formation

La formation initiale : 192 commissaires (73^e promotion : 58 commissaires dont 4 détachés et la 72^e promotion : 67 commissaires dont 2 détachés / 71^e promotion : 67 commissaires) et 650 officiers, dans le cadre de 92 173 journées formation stagiaires pour St-Cyr. A Saint-Cyr, 78 stages ont été ouverts et 70 réalisés.

La formation continue : sur 121 stages ouverts, 64 ont été réalisés (-55,24 % par rapport à 2019). Le développement de l'e-formation a été mis en place (112 stagiaires de tous corps et grades ont été formés). A Cannes-Ecluse, 53 sessions de formation continue ont été proposées. Parmi ces 53 sessions, six relevaient de la formation statutaire d'accès au grade de commandant. Au total, 825 stagiaires (dont 506 officiers) ont bénéficié de ces formations. L'année 2021 totalise 4 327,50 JFS soit une hausse de 3,37 % par rapport à 2020.

2 – Les activités partenariales

Elles comportent, outre les partenariats avec les secteurs privé et public (l'ENSP est référent de la formation des cadres de la sécurité privée, nouveau partenariat avec le club des femmes cheffes d'entreprises, réseau des écoles de service public, partenariat avec l'école polytechnique...) :

- Les relations internationales avec un taux de réussite pour les cadres de police étrangers de 100 %;
- Les classes préparatoires intégrées (devenues classes Prépas Talents du service public en septembre 2021) ont obtenu de bons résultats aux concours et les cordées du service public, au profit de six lycées et l'ingénierie du Master 2, ont obtenu 100 % de réussite.

3 – Les activités de recherche pour la police nationale

31 projets ont été gérés en 2021 dont six européens en cours et dix déposés devant l'agence nationale de la recherche et la commission européenne. Ils abondent le budget du centre de recherche de l'ENSP : 274 649 euros.

4 – Activité de soutien

L'ENSP poursuit le déploiement du contrôle interne financier selon la feuille de route du ministère. Un renfort en effectifs des fonctions de soutien doit produire ses effets à partir de 2022.

- Sur le site de Cannes-Ecluse notamment, d'importants travaux de rénovation des moyens immobiliers se poursuivent afin d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves officiers dont la taille des promotions est en forte hausse depuis 2021 et pour les années à venir.

Un amphithéâtre et les résidences des élèves officiers et stagiaires ont été rénovés. Des études ont abouti pour le lancement en 2022 d'une opération de remise à niveau du réseau électrique de l'ensemble du site ainsi que la construction d'infrastructures complémentaires pour l'enseignement (dojo, salle de simulation, salles d'enseignement, financement par le titre 5 du programme 176). Les travaux sur la chaudière ont débuté.

- Sur le site de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, deux niveaux de bureaux ont été entièrement rénovés.

Police nationale

Programme n° 176 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie					336	336
Dotations en fonds propres					336	336
P231 – Vie étudiante					6	6
Transferts					6	6
P176 – Police nationale	26 947	27 567	28 668	28 668	27 700	27 700
Subventions pour charges de service public	25 655	25 655	27 732	27 732	27 130	27 130
Dotations en fonds propres	1 292	1 912	936	936	570	570
P147 – Politique de la ville	13	13			4	4
Transferts	13	13			4	4
P148 – Fonction publique					579	319
Transferts					579	319
Total	26 960	27 580	28 668	28 668	28 625	28 365

La réalisation 2021 en hausse comparée à 2020 traduit le besoin de financement complémentaire pour faire face à la hausse de la taille des promotions d'élèves officiers.

Au titre des fonds propres, le responsable du programme 0176 a doté l'établissement de la somme de 570 000 € pour couvrir le programme d'investissement dédié au financement de la fin des travaux de réfection des salles d'eau collectives des six résidences de Cannes Écluse, la fin du financement de la rénovation des locaux de la division de la formation et de la recherche de Saint-Cyr ainsi qu'à l'achat de matériel informatique. Ces travaux sont achevés pour les premiers et devraient être finalisés avant la fin avril 2022 pour les seconds. Elle a été versée en une seule fois en avril 2021.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	20 492	18 929	Subventions de l'État	27 700	27 715
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	5 464	6 117	– subventions pour charges de service public	27 700	27 715
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 754	11 523	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	172	52
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 060	2 345	Revenus d'activité et autres produits	1 678	5 424
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 060	2 345	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	478	100
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		2
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		576
Total des charges	29 246	30 452	Total des produits	29 550	33 191
Résultat : bénéfice	304	2 739	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	29 550	33 191	Total : équilibre du CR	29 550	33 191

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	886	4 405
Investissements	1 218	1 716	Financement de l'actif par l'État		906
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		2
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 218	1 716	Total des ressources	886	5 313
Augmentation du fonds de roulement		3 597	Diminution du fonds de roulement	332	

* Voté

Le résultat bénéficiaire dégagé s'explique très largement par le remboursement de taxes sur les salaires que l'ENSP a obtenu de la DGFIP suite à la réclamation contentieuse qu'elle a engagée en décembre 2020 auprès du service des impôts des entreprises. De ce fait, l'assiette de la taxe sur les salaires est désormais réduite aux seules rémunérations versées pour les agents contractuels. 3,85 M€ ont été remboursés à l'ENSP en 2021. Cette situation bénéficiaire exceptionnelle étant liée à une recette exceptionnelle, elle n'a pas vocation à se retrouver sur les prochains exercices.

L'augmentation des dépenses est étroitement corrélée à la forte hausse du nombre d'élèves à l'ENSP (+ 16 % entre 2020 et 2021). En effet, plusieurs postes budgétaires sont directement liés au nombre d'élèves formés (fluides, remboursement des frais de stage, restauration, épées, munitions...).

Toutefois, du fait du remboursement de taxes sur les salaires obtenu de la DGFIP suite à la réclamation contentieuse engagée en 2020, l'équilibre général 2021 se réalise par un résultat bénéficiaire et une augmentation du fonds de

Police nationale

Programme n° 176 | Opérateurs

roulement. La capacité d'autofinancement de 4,4 M€ indique la capacité de l'ENSP à dégager un flux de trésorerie à partir de son activité.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
8 543	5 745	10 193

Le niveau du solde budgétaire et de la trésorerie est la conséquence de l'encaissement de la recette exceptionnelle liée au dégrèvement de taxe sur les salaires et à l'absence de décaissements pour 2021 au titre de la taxe sur les salaires.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	20 492	20 492	21 085	21 085
Fonctionnement	7 694	7 694	8 589	8 405
Intervention	0	0	0	0
Investissement	570	1 218	1 413	1 939
Total des dépenses AE (A) CP (B)	28 756	29 404	31 087	31 430
dont contributions employeur au CAS pensions	5 800	5 800	6 117	6 117

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	28 900	32 106
Subvention pour charges de service public	27 130	27 130
Autres financements de l'État	570	570
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 200	4 406
Recettes fléchées	172	935
Financements de l'État fléchés	0	661
Autres financements publics fléchés	172	275
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	29 072	33 041
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	1 611
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	332	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration		1 825	100	100	0	0	0	0	1 925	1 925
		1 843	109	105	0	0	0	0	1 952	1 949
Formations		9 632	2 385	2 385	0	0	0	0	12 018	12 018
		10 111	2 285	2 371	0	0	0	0	12 395	12 482
Recherche		995	69	69	0	0	0	0	1 064	1 064
		1 136	439	345	0	0	0	0	1 575	1 481
Soutien et logistique		8 040	5 140	5 140	0	0	570	1 218	13 750	14 398
		7 996	5 756	5 583	0	0	1 413	1 939	15 165	15 518
Total		20 492	7 694	7 694	0	0	570	1 218	28 756	29 404
		21 085	8 589	8 405	0	0	1 413	1 939	31 087	31 430

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	332	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	28
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	332	28
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 649
Abondement de la trésorerie fléchée	0	356
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 294
Total des besoins	332	1 678

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 611
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	67
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 678
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	332	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	332	0
Total des financements	332	1 678

* Voté

Les recettes des taxes sur les salaires ont un impact très positif sur les principaux indicateurs de gestion de l'ENSP. De ce fait, le solde budgétaire est excédentaire de 1,6 M€ et il conduit à une variation de la trésorerie de ce montant.

Police nationale

Programme n° 176 | Opérateurs

L'ENSP a réalisé 3 BR pendant l'année 2021, ce qui traduit sa difficulté à mesurer correctement toutes les conséquences budgétaires de l'augmentation de son activité, et l'échelonnement des paiements liés à cette augmentation, comme pour le remboursement des frais de stage par exemple qui s'échelonne sur 2 exercices. A ce titre, il convient de noter que le taux d'exécution budgétaire global de l'ENSP s'établit, au regard du BI 2021, à 108 % en AE et à 107 % en CP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	273	295	285
– sous plafond	265	287	278
– hors plafond	8	8	7
<i>dont contrats aidés</i>	1		
<i>dont apprentis</i>	2	2	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'ENSP a rencontré des difficultés de recrutements expliquant l'écart entre la prévision et la réalisation du plafond d'emplois.

Au titre de l'année 2021, une légère sous-exécution de plafond à hauteur de 9,21 ETPT est constatée. Celle-ci s'explique en majeure partie, pour les emplois d'actifs, par la logique de campagne mise en œuvre et imposée à toutes les entités de la Police nationale par le responsable de programme, entraînant des vacances jusqu'à 6 mois sur les postes libérés dans le cadre de chaque mouvement (postes vacants d'officiers sur Cannes-Ecluse).

OPÉRATEUR

INPS - Institut national de police scientifique

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'INPS a fusionné avec le SCPTS pour devenir un SCN à compter du 1er janvier 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P129 – Coordination du travail gouvernemental	389	389				
Transferts	389	389				
P176 – Police nationale	11 200	11 200	11 054	11 054		
Subventions pour charges de service public	8 500	8 500	8 554	8 554		
Dotations en fonds propres	2 700	2 700	2 500	2 500		
Total	11 589	11 589	11 054	11 054		